

Zeitschrift: Rapport de gestion / Chemins de fer fédéraux suisses

Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses

Band: - (2001)

Anhang: Rapport financier

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

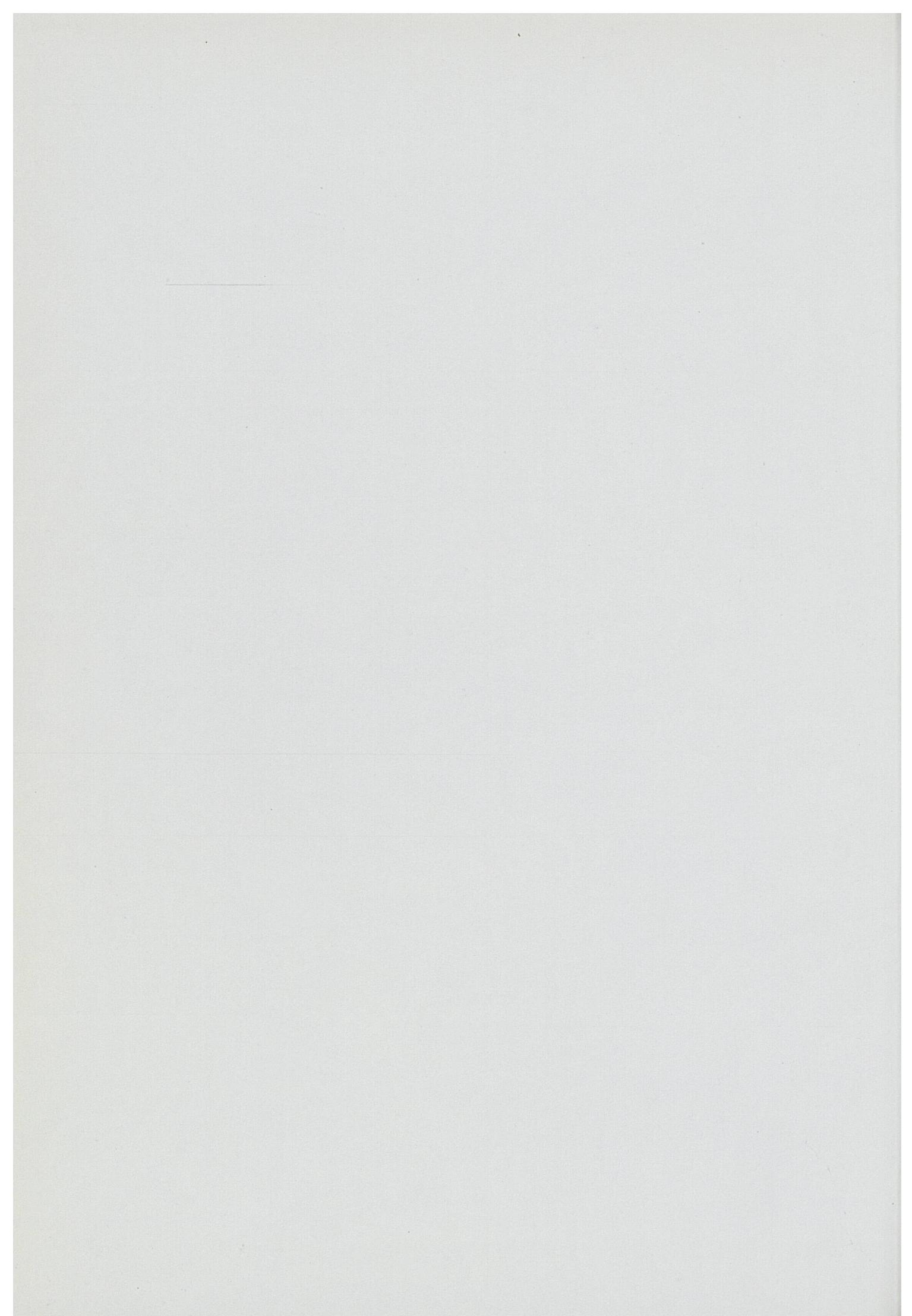
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

314,1

millions de francs de bénéfice. Un résultat à nouveau réjouissant pour les CFF au terme de leur troisième année d'existence en tant que SA.



Rapport du groupe

Compte de résultat du groupe	5
Bilan du groupe	6
Tableau de financement du groupe	8
Annexe aux comptes du groupe 2001	9
Répartitions entre voyageurs, marchandises, infrastructure, unités centrales	28
Liste des participations	34
Rapport du réviseur des comptes consolidés	36

SA CFF

Compte de résultat	37
Bilan	38
Tableau de financement	40
Annexe aux comptes annuels 2001	41
Proposition d'utilisation du bénéfice	53
Rapport de l'organe de révision	54

—

Compte de résultat du groupe.

	Annexe	2001 M CHF	2000 M CHF
Produits d'exploitation			
Produits du trafic	1	2 919,7	2 849,1
Indemnités compensatoires	2	637,4	620,8
Produits résultant de la location d'immeubles		263,0	249,0
Produits accessoires	3	540,0	529,2
Autres produits		25,2	15,0
Prestations propres	4	576,6	456,7
Prestations de la Confédération	5	1 225,4	1 294,5
Déductions sur les produits		-155,9	-72,5
Total produits d'exploitation		6 031,4	5 941,8
Charges d'exploitation			
Charges de matières		-445,0	-340,5
Charges de personnel	6	-2 855,2	-2 863,8
Autres charges d'exploitation	7	-1 193,5	-1 210,6
Amortissements	8	-1 002,7	-879,1
Charges d'investissement non activées		-289,3	-326,4
Total charges d'exploitation		-5 785,7	-5 620,4
Résultat d'exploitation		245,7	321,4
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	9	147,1	34,1
Produits exceptionnels	10	1 383,4	102,4
Charges exceptionnelles	11	-1 324,5	-104,9
EBIT		451,7	353,0
Produits financiers	12	143,3	132,8
Charges financières	13	-278,9	-343,5
Bénéfice avant impôts		316,1	142,3
Charges d'impôts	14	-2,1	-1,6
Intérêts minoritaires		0,1	-0,8
Bénéfice du groupe		314,1	139,9

L'annexe est un élément constitutif des comptes du groupe.

Bilan du groupe.

Actifs.

	Annexe	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
Actifs circulants			
Liquidités	15	666,4	1 380,4
Titres		2,1	3,0
Créances résultant de ventes et de prestations de services	16	689,8	552,7
Autres créances		287,7	134,4
Stocks et travaux en cours	17	209,1	223,0
Actifs de régularisation		366,0	284,0
Total actifs circulants		2 221,1	2 577,5
Actifs immobilisés			
Immobilisations financières	18	4 302,4	5 030,3
Immobilisations corporelles	19	16 298,1	15 914,6
Infrastructures en construction	19	5 641,5	5 464,7
Immobilisations incorporelles	20	83,4	32,8
Total actifs immobilisés		26 325,4	26 442,4
Total actifs		28 546,5	29 019,9

L'annexe est un élément constitutif des comptes du groupe.

Passifs.

	Annexe	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
Dettes			
Dettes financières à court terme	21	133,8	145,5
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	22	931,8	845,1
Autres dettes à court terme		176,2	105,2
Passifs de régularisation	23	965,0	879,9
Provisions à court terme	24	190,8	70,4
Total dettes à court terme		2 397,6	2 046,1
Dettes financières à long terme	25	3 750,0	4 000,3
Autres dettes à long terme	26	8 134,3	10 108,6
Provisions à long terme	27	2 600,6	1 522,9
Impôts latents		1,8	2,0
Total dettes à long terme		14 486,7	15 633,8
Total dettes		16 884,3	17 679,9
Intérêts minoritaires		16,8	13,1
Capitaux propres			
Capital-actions	28	9 000,0	9 000,0
Réserves provenant de primes		2 076,8	2 069,0
Réserves provenant de bénéfices		254,5	118,0
Bénéfice du groupe		314,1	139,9
Total capitaux propres		11 645,4	11 326,9
Total passifs		28 546,5	29 019,9

L'annexe est un élément constitutif des comptes du groupe.

Tableau de financement du groupe.

	2001 M CHF	2000 M CHF
Bénéfice du groupe	314,1	139,9
Amortissements valeurs comptables résiduelles 1)	62,7	0,0
Amortissements sur actifs immobilisés	1 002,7	879,1
Charges d'investissement non activées	289,5	326,4
Variation des provisions à long terme	-128,8	63,5
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	-147,1	-34,1
Prestations propres activées	-388,8	-370,7
Evaluation selon la méthode de mise en équivalence	-11,9	-5,6
Cashflow	992,4	998,5
Variation des titres	0,9	41,5
Variation des créances résultant de ventes et de prestations de services	-136,6	-152,2
Variation des stocks et travaux en cours	13,9	15,0
Variation des autres actifs circulants	-234,9	-301,5
Variation des dettes à court terme	275,5	284,2
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	911,2	885,5
Modification du périmètre de consolidation	-22,3	0,0
Achat d'immobilisations financières	-253,3	-69,5
Vente d'immobilisations financières	255,0	71,0
Investissements immobilisations corporelles et infrastructures en construction	-2 239,6	-1 483,2
Désinvestissements immobilisations corporelles	271,2	66,4
Investissements immobilisations incorporelles	-7,5	0,0
Flux de fonds relatifs aux investissements	-1 996,5	-1 415,3
Dettes financières à court terme		
– Augmentation des dettes	0,2	36,5
– Diminution des dettes	-12,2	-105,2
Dettes financières à long terme		
– Augmentation des dettes	73,7	58,6
– Diminution des dettes	-389,9	-63,9
Autres dettes à long terme		
– Augmentation des dettes	3 857,0	1 716,4
– Diminution des dettes	-3 156,8	-1 000,1
Dividendes aux intérêts minoritaires	-0,7	-0,2
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	371,3	642,1
Variation des flux	-714,0	112,3
Liquidités au 1 ^{er} janvier	1 380,4	1 268,1
Liquidités au 31 décembre	666,4	1 380,4
Variation des liquidités	-714,0	112,3

1) Inscrits l'an dernier sous les amortissements sur actifs immobilisés.

Les adaptations complémentaires au bilan d'ouverture, résultant de l'assainissement du domaine de l'énergie ainsi que de la réglementation relative à l'allocation de renchérissement aux anciens rentiers, ont conduit la Confédération à renoncer au remboursement de prêts à intérêt variable remboursables sous conditions. Ces transactions n'ayant pas d'impact sur les liquidités, elles ne figurent pas dans le présent tableau de financement.

Annexe aux comptes du groupe 2001.

Principes de consolidation.

Généralités. Les principes appliqués en matière de présentation des comptes satisfont aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes et des recommandations relatives à la présentation des comptes en Suisse (RPC). Ils donnent une image fidèle «true and fair view» des comptes annuels consolidés.

Les exceptions suivantes mises à part, les principes d'évaluation et de consolidation sont les mêmes que pour l'exercice précédent:

Assainissement du domaine de l'énergie. Le 1^{er} janvier 1999 marque la première étape d'une réforme des chemins de fer, avec le désendettement quasi total de la SA CFF et la conversion de l'ancienne régie fédérale en une société anonyme de droit public. L'arrêté fédéral sur le refinancement du 20 mars 1998 (RS 742.30) établissait les nouvelles bases d'évaluation des actifs et des passifs pour le bilan d'ouverture et pour la conversion de prêts en capital propre. A l'époque, le domaine de l'énergie de la SA CFF a été exclu de la nouvelle évaluation pour le bilan d'ouverture. Le Conseil fédéral, par sa décision du 14 juin 1999, accordait un délai de deux ans pour décider du désendettement de ce domaine et présenter une stratégie à long terme. La SA CFF a donc examiné toutes les stratégies possibles et a pris, en accord avec la Confédération, les décisions suivantes:

- a) recentrage de la SA CFF sur la production du courant de traction (16,7 Hz) et optimalisation de l'exploitation dans ce domaine,
- b) vente des participations dans les entreprises produisant du courant industriel (50 Hz).

Compte tenu des produits escomptés des ventes et des possibilités d'optimisation dans le domaine du courant de traction, le besoin de financement restant pour l'assainissement du domaine de l'énergie des CFF se montait à 1 199,7 millions de CHF. La Confédération a renoncé au remboursement de prêts à intérêt variable remboursables sous conditions, d'un montant de 1 199,7 millions de CHF, et la SA CFF a affecté ce montant aux réévaluations, provisions et amortissements nécessaires. Ces procédures comptables, en complément au bilan d'ouverture, n'ont pas d'impact sur le compte de résultat de la SA CFF. Elles se reflètent dans le résultat exceptionnel du montant de 1 199,7 millions de CHF (voir remarques 9 et 10). La SA CFF a vendu ses participations dans les centrales nucléaires Leibstadt AG et Gösgen-Däniken AG ainsi que sa participation dans Electra-Massa AG, Naters.

Compensation du renchérissement sur les anciennes rentes. Plusieurs avis de droit confirment que les rentiers ayant pris leur retraite avant que les CFF ne deviennent autonomes (anciens rentiers) ont droit aux mêmes allocations de renchérissement que les rentiers de la Confédération. Le calcul des provisions RCP 16 à l'ouverture du bilan se basait entre autres sur le règlement de la Caisse de pensions. Selon ce règlement, la Caisse de pensions des CFF ne compense le renchérissement que lorsque sa situation financière le permet et ne tient donc pas compte du droit mentionné précédemment. Par le même arrêté fédéral que celui qui concerne l'assainissement du domaine de l'énergie, et en complément au bilan d'ouverture, des prêts à intérêt variable remboursables sous conditions, d'un montant de 657,2 millions de CHF, ont été convertis en provisions (voir remarque 26).

Restatement. Le 1^{er} janvier 2001, la SA CFF et CFF Cargo SA ont introduit SAP R/3 dans les domaines Finances et Logistique, ce qui entraîne certaines modifications dans les comptes annuels de la SA CFF. La principale modification concerne le transfert des stocks des actifs immobilisés vers les actifs circulants.

Date de clôture. L'exercice compte 12 mois pour toutes les sociétés. Exception faite de Kraftwerk Rupperswil-Auenstein AG (clôture au 30 septembre), l'exercice comptable de toutes les unités incluses est identique à l'année civile.

Périmètre de consolidation. Les comptes consolidés englobent les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses CFF (SA CFF) et de toutes les sociétés dans lesquelles la SA CFF détient, directement ou indirectement, la majorité des voix.

La participation de 100% dans AlpTransit Gotthard AG n'est pas consolidée, mais prise en compte selon la méthode de mise en équivalence. En effet, un accord passé entre la SA CFF et la Confédération confère, dans ce cas, une influence prépondérante à cette dernière et le critère de la direction unique n'est donc pas rempli.

La participation dans CSC Basel AG a été augmentée à 100% durant l'exercice sous revue. Etant donné les restructurations en cours et prévues au niveau des participations de la SA CFF dans les entrepôts, la participation dans CSC Basel AG est encore prise en compte selon la méthode de mise en équivalence.

Les sociétés constituant le périmètre de consolidation sont indiquées aux pages 34 et 35.

Méthode de consolidation. La méthode de l'intégration globale est appliquée à toutes les sociétés dans lesquelles la SA CFF participe, directement ou indirectement, pour plus de 50%. Les actifs et les passifs ainsi que les produits et les charges sont saisis à 100%; la part de tiers aux capitaux propres et au résultat figure séparément.

La consolidation du capital s'effectue selon la méthode «purchase». Les actifs et les passifs internes au groupe ainsi que les produits et les charges sont compensés réciproquement. Les profits non réalisés découlant des transactions entre sociétés consolidées sont éliminés.

Les contreparties liées, c'est-à-dire toutes les sociétés dans lesquelles la SA CFF détient une participation de 20% à 50% des voix, sont prises en compte selon la méthode de mise en équivalence.

Intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires indiqués correspondent à la somme des intérêts minoritaires relatifs à l'ensemble des sociétés concernées.

Conversion des monnaies étrangères. A l'exception de S-Rail Europe GmbH, Singen, toutes les sociétés du groupe établissent leurs comptes annuels en francs suisses. Les bilans et les comptes de résultat libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours du jour de clôture. La différence résultant de la conversion est portée au débit et au crédit des réserves du groupe et n'intervient pas au niveau du compte de résultat. Les gains et les pertes de change qui résultent de transactions en monnaies étrangères effectuées par les sociétés du groupe sont affectés au compte de résultat.

Les cours de change suivants ont été appliqués lors de l'établissement de ces comptes:

	31.12.2001	31.12.2000
EUR	1.48	1.52
USD	1.68	1.64

Goodwill. Lors de la première consolidation, le patrimoine et les dettes d'une société sont évalués selon des principes uniformes («fair value»). La différence entre les capitaux propres et le prix d'achat (goodwill) est inscrite à l'actif et généralement amortie de manière linéaire sur cinq ans. Etant donné que la participation dans BLI Bahnhof Luzern Immobilien AG et CSC Basel AG est passée à 100% durant l'exercice sous revue, un goodwill du montant net de 2,8 millions de CHF a dû pour la première fois être inscrit à l'actif (voir remarque 20).

Principes d'évaluation.

Généralités. Les comptes du groupe sont basés sur les comptes des sociétés établis selon les principes d'évaluation Swiss GAAP RPC. Les principes de présentation et d'évaluation satisfont aux RPC, à part l'exception suivante concernant les atteintes à l'environnement:

Atteintes à l'environnement. Une expertise externe a déterminé pour les CFF la nécessité de réaliser une provision de 393 millions de CHF en date du 1^{er} janvier 1999 pour les atteintes à l'environnement. Au vu des grandes incertitudes régnant quant à la détermination de cette provision, il a été convenu avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan d'ouverture, mais d'enregistrer une provision de 110 millions de CHF pour les frais d'assainissement occasionnés de 1999 à 2002. A partir de 2003, d'autres coûts seront pris en charge par la Confédération dans le cadre de la convention sur les prestations.

Actifs circulants. Les **liquidités** englobent les avoirs en caisse, en comptes postaux et en comptes bancaires ainsi que les placements financiers réalisables à court terme.

Les **titres** sont évalués au cours atteint à la fin de l'année.

Les **créances résultant de ventes et de prestations de services** sont portées en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur nécessaires. Les risques de solvabilité concrets donnent lieu à des provisions individuelles, les risques latents à des provisions forfaitaires.

Les **stocks**, qui servent dans leur majeure partie aux besoins de l'entreprise, ont été comptabilisés au niveau des actifs immobilisés, soit au coût d'acquisition, soit au prix de revient (principe de la valeur la plus basse). Le prix de revient comprend les coûts de matières et les coûts de fabrication particuliers (prix de revient global). Les risques liés à une durée de stockage particulièrement longue ou à une réduction des possibilités d'utilisation sont pris en compte dans le cadre de corrections de valeur. Les escomptes octroyés par les fournisseurs sont comptabilisés au niveau des produits financiers.

Actifs immobilisés. Les **immobilisations financières** comprennent les participations non consolidées représentant au moins 20% des voix et comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence, ainsi que les autres participations non consolidées comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. Les immobilisations financières comprennent en outre des créances à long terme envers des tiers, envers des contreparties liées et envers l'actionnaire. Celles-ci sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur pour risques de solvabilité concrets.

Les **immobilisations corporelles** sont évaluées au coût d'acquisition ou au prix de revient, déduction faite des amortissements nécessaires. Les amortissements ont lieu de manière linéaire sur la durée probable d'utilisation. Les durées d'utilisation approximatives sont les suivantes (en années):

Equipements de la technique industrielle ainsi qu'équipements électrotechniques et mécaniques	15-25
Instruments, mobilier et outillage	10
Informatique, systèmes de télécommunication	4-10
Véhicules	
- Locomotives et véhicules moteurs	25
- Voitures voyageurs et wagons marchandises	20
- Wagons de service	30
- Véhicules routiers et autres	10-25
Technique ferroviaire	20-50
Raccordement, alimentation, évacuation	15-25
Ouvrages hydrauliques	80
Bâtiments	50-75

Les contrats de leasing qui, au niveau économique, sont assimilés à l'achat d'un objet (leasing financier), sont comptabilisés au niveau des immobilisations corporelles et amortis sur la même durée que des immobilisations correspondantes. Les dettes résultant de contrats de leasing sont comptabilisées au niveau des dettes financières. Les gains issus des opérations «sale and lease-back» (leasing financier) donnent lieu à la constitution de provisions dissoutes sur l'ensemble de la durée du contrat.

Les **infrastructures en construction** englobent l'ensemble des coûts accumulés dans le cadre d'un projet. Les coûts non activés sont pris en considération jusqu'à la fin du projet par des provisions correspondantes.

Les **immobilisations incorporelles** englobent les valeurs incorporelles acquises (goodwill, droit d'utilisation des eaux, droits de passage, autres droits et logiciels). Les amortissements ont lieu de manière linéaire sur la durée d'utilisation.

Dettes. Les cotisations à la prévoyance professionnelle s'effectuent conformément aux prescriptions de la LPP. Les principales institutions de prévoyance du groupe appliquent le système de la primauté des prestations. Les prestations versées aux collaborateurs assurés sont généralement calculées en pour-cent du salaire escompté durant les dernières années qui précèdent le départ à la retraite et sont fonction du nombre d'années de service.

La prévoyance professionnelle des employés du groupe CFF est assurée par la Caisse de pensions des CFF, autonome depuis le 1^{er} janvier 1999. En sont exclus environ 170 collaborateurs employés auprès de sociétés affiliées à d'autres institutions de prévoyance.

L'amortissement, par la Confédération, d'une insuffisance de couverture de 5 156 millions de CHF existant à la date d'autonomie a été achevé comme prévu par le paiement en 2001 de la dernière tranche de 3 156 millions de CHF à la Caisse de pensions des CFF. Les dettes que cet amortissement implique pour la SA CFF sont amorties de manière linéaire d'ici 2004, la Confédération renonçant au recouvrement des créances. Les charges financières liées à l'insuffisance de couverture de la Caisse de pensions des CFF interviennent au niveau du compte de résultat de la SA CFF.

Conformément aux RPC 16, l'insuffisance de couverture qui existe au niveau de la Caisse de pensions a donné lieu à la constitution de provisions mentionnées dans les comptes du groupe. L'insuffisance de couverture est calculée annuellement selon la méthode du «Projected Unit Credit» (coût unitaire projeté).

Les **autres provisions** sont constituées et dissoutes selon les principes de l'économie d'entreprise.

Les **impôts latents** concernent uniquement des participations, la SA CFF et CFF Cargo SA n'étant pas soumises à l'impôt. Ils tiennent compte de toutes les répercussions fiscales qui découlent des différents principes d'évaluation internes au groupe ou liés au droit commercial ainsi qu'à la fiscalité locale. Les provisions sont constituées selon la méthode «liability» et, le cas échéant, adaptées en fonction des modifications de la législation fiscale locale. Aucun report significatif des pertes et aucun avoir fiscal ne sont actuellement à prendre en considération.

Instruments financiers dérivés. Dans le domaine financier, la SA CFF applique une stratégie visant à réduire les risques. Les instruments dérivés servent donc exclusivement à couvrir les opérations de base. Les événements ayant un impact sur le résultat sont comptabilisés. Une évaluation régulière des transactions permet de maintenir le contrôle en ce qui concerne le risque.

Remarques concernant les comptes du groupe.

0 Modification du périmètre de consolidation

Depuis le 31 décembre 2000, le périmètre de consolidation a subi les modifications suivantes:

Entrées:

- BLI Bahnhof Luzern Immobilien AG, Lucerne: augmentation de la participation de 11% à 100% (1^{er} janvier 2001)
- Sensetalbahn AG, Laupen: achat d'une participation de 65% (1^{er} janvier 2001)
- Turbo AG, Kreuzlingen: participation de 60% dans la nouvelle société (1^{er} octobre 2001)
- RailLink AG, Berne: participation de 55% dans la nouvelle société (1^{er} septembre 2001)
- Securitrans Public Transport Security AG, Berne: participation de 51% dans la nouvelle société (17 janvier 2001)

Sorties:

- Aucune

	2001 M CHF	2000 M CHF
1 Produits du trafic		
Trafic voyageurs	1 714,4	1 635,0
Trafic marchandises	1 049,3	1 088,5
Prestations ferroviaires	141,4	113,7
Infrastructure	14,6	11,9
Produits du trafic	2 919,7	2 849,1

Les produits du trafic ont augmenté d'environ 2,5% pour s'établir à 2,9 milliards de CHF.

	2001 M CHF	2000 M CHF
2 Indemnités compensatoires		
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional		
Confédération	324,7	350,3
Cantons	212,0	195,4
Contributions de tiers	2,4	0,0
Total indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	539,1	545,7
Indemnités compensatoires liées au trafic marchandises dans le cadre du trafic combiné	37,4	54,5
./. écart avec l'exercice précédent (2000)	-17,0	0,0
pour les autres trafics marchandises	61,9	0,0
Total indemnités compensatoires concernant le prix des sillons ferroviaires	82,3	54,5
Indemnités compensatoires versées à Cargo dans le cadre du trafic combiné	16,0	20,6
Indemnités compensatoires	637,4	620,8

Etant donné le contrat concernant la participation à raison des avantages pour le canton de Zurich, la Confédération a participé en 2001, avec une contribution de 35,6 millions de CHF, aux indemnités compensatoires liées au trafic régional du canton de Zurich. Cette part est incluse dans les contributions de la Confédération à l'exploitation de l'infrastructure (voir remarque 5).

	2001 M CHF	2000 M CHF
3 Produits accessoires		
Personnel détaché	1,6	8,4
Prestations de services pour tiers	135,5	67,7
Travaux effectués pour des tiers ainsi que travaux de maintenance et d'entretien	31,4	51,4
Produits résultant de la location	31,8	35,0
Ventes d'énergie	92,7	102,6
Opérations de change	51,3	46,7
Commissions	86,1	89,7
Matériel et imprimés	14,0	41,3
Participations financières	61,2	44,6
Autres produits accessoires	34,4	41,8
Produits accessoires	540,0	529,2
4 Prestations propres		
Investissements	388,8	370,7
Etablissement de stocks	187,8	86,0
Prestations propres	576,6	456,7
L'augmentation, par rapport à l'exercice précédent, des prestations propres pour l'établissement de stocks est essentiellement due au nouveau système SAP R/3: pour la première fois, la valeur brute (englobant les coûts de matières et de fabrication) est inscrite au compte de résultat.		
5 Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure		
Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	777,0	729,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	484,0	587,0
Participation à raison des avantages ZVV	-35,6	-21,5
Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure	1 225,4	1 294,5

Les contributions au maintien de la substance couvrent les amortissements sur les infrastructures existantes ainsi que sur les investissements non activés concernant de nouvelles infrastructures. Les prestations de la Confédération englobent également les contributions à l'infrastructure de la Communauté des transports zurichoises (ZVV). Ces 35,6 millions de CHF, qui ne sont pas en rapport direct avec des prestations fournies par les CFF, remplacent, selon la convention en vigueur conclue entre la Confédération, les CFF et le canton de Zurich sur la participation à raison des avantages, les indemnités compensatoires liées au trafic régional de la ZVV. Ce montant était, dans l'exercice précédent, inclus dans les autres charges d'exploitation. En dehors des prestations énumérées ci-dessus, les indemnités compensatoires concernant le prix des sillons ferroviaires sont attribuées à l'infrastructure (voir remarque 2).

	2001 M CHF	2000 M CHF
6 Charges de personnel		
Charges de personnel (salaires)	2 470,0	2 446,5
Charges sociales	327,6	366,1
Autres charges de personnel	57,6	51,2
Charges de personnel	2 855,2	2 863,8
7 Autres charges d'exploitation		
Loyer pour immobilisations corporelles	19,9	19,5
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	181,5	144,3
Charges de véhicules	73,0	64,7
Assurances-choses, droits, taxes	54,1	105,8
Charges d'énergie, évacuation des déchets	164,6	210,1
Charges d'administration et d'informatique	218,7	186,5
Publicité	50,5	31,4
Autres charges d'exploitation	95,1	96,9
Charges pour prestations fournies par des tiers	278,0	292,0
Application d'un taux forfaitaire/réduction de la TVA déductible	58,1	59,4
Autres charges d'exploitation	1 193,5	1 210,6

L'augmentation des prestations fournies par des tiers pour l'entretien, la réparation et le remplacement d'installations est due au projet de rénovation des gares régionales lancé au cours de l'exercice sous revue.

La réduction des charges liées aux assurances-choses s'explique par l'introduction, durant l'exercice précédent, d'un nouveau système dans le domaine des assurances, ce qui a entraîné en 2000 une augmentation exceptionnelle de 45 millions de CHF des provisions pour assurances. Par ailleurs, la SA CFF n'a subi en 2001 aucun sinistre grave ou incident majeur, d'où une réduction des charges liées aux sinistres.

La position Application d'un taux forfaitaire/réduction de la TVA déductible est principalement liée aux dispositions appliquées, en matière de TVA, aux entreprises de transports publics. La SA CFF ne profite pas d'une réduction de la TVA déductible, mais verse sur le chiffre d'affaires un impôt de 2,7%. Etant donné que les prestations de la Confédération et les indemnités compensatoires couvrent cet impôt, celui-ci n'a pas d'impact sur le compte de résultat.

	2001 M CHF	2000 M CHF
8 Amortissements		
Dépréciations sur participations	8,7	0,4
Amortissements sur immobilisations corporelles	987,4	875,7
Amortissements sur immobilisations incorporelles	6,6	3,0
Amortissements	1 002,7	879,1

9 Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés

Le montant inscrit résulte essentiellement des bénéfices réalisés sur la vente de placements financiers, s'élevant à 117,8 millions de CHF, notamment sur la vente partielle de la participation dans TDC Switzerland AG (société née de la fusion de Sunrise et Diax). De plus, l'aliénation d'actifs immobilisés a permis de réaliser des bénéfices de l'ordre de 29,3 millions de CHF.

	2001 M CHF	2000 M CHF
10 Produits exceptionnels		
Dissolution des provisions pour charges d'électricité	0,0	65,0
Dissolution des provisions pour «joint-venture»	101,0	0,0
Assainissement du domaine de l'énergie – abandon de créance par la Confédération	1 199,7	0,0
Autres produits exceptionnels et apériodiques	82,7	37,4
Produits exceptionnels	1 383,4	102,4

Concernant les provisions de 120 millions de CHF constituées pour le projet de «joint-venture» entre les FS et les CFF, un montant de 19 millions de CHF a été affecté au projet en 2001. La dissolution des provisions restantes, soit 101 millions de CHF, devenues inutiles au niveau du groupe, a été prise en considération dans le résultat.

La nouvelle stratégie énergétique des CFF, mentionnée au début du rapport, a rendu définitive la dissolution des provisions limitées à deux ans, créées dans le cadre du bilan d'ouverture en date du 1^{er} janvier 1999, et totalisant 105 millions de CHF (2000: 65 millions, 1999: 40 millions). D'autre part, étant donné que la Confédération a renoncé au recouvrement de prêts à intérêt variable remboursables sous conditions, un montant de 1 199,7 millions de CHF est inscrit sous les produits exceptionnels. Le même montant a été intégré aux charges exceptionnelles.

Les autres produits exceptionnels et apériodiques englobent la dissolution d'autres provisions constituées durant les périodes antérieures et devenues inutiles.

	2001 M CHF	2000 M CHF
11 Charges exceptionnelles		
Charges liées au projet Chance	21,8	29,3
Assainissement du domaine de l'énergie (amortissements, constitution de provisions)	1 199,7	0,0
Autres charges exceptionnelles et apériodiques	103,0	75,6
Charges exceptionnelles	1 324,5	104,9

Les charges liées au projet Chance correspondent aux montants dépensés par la SA CFF pour la réintégration de personnes dont le poste a été supprimé dans le cadre d'une mesure de rationalisation ou de restructuration.

	2001 M CHF	2000 M CHF
12 Produits financiers		
Produits financiers des placements auprès de tiers	69,8	51,9
Produits financiers des placements auprès de contreparties liées	18,9	20,5
Produits financiers des placements auprès de l'actionnaire	13,9	27,1
Produits financiers d'autres participations	3,1	3,1
Produits financiers des participations dans des contreparties liées	12,0	8,8
Autres produits financiers	25,6	21,4
Produits financiers	143,3	132,8

	2001 M CHF	2000 M CHF
13 Charges financières		
Charges financières pour financement par des tiers	131,1	167,5
Charges financières pour financement par des institutions de la prévoyance professionnelle	37,7	154,3
Charges financières pour financement par des contreparties liées	0,7	0,2
Charges financières pour financement par l'actionnaire	95,9	14,5
Autres charges financières	13,5	7,0
Charges financières	278,9	343,5

Les charges financières pour financement par des tiers sont principalement composées par les charges financières pour financement par EUROFIMA. Le refinancement continu de l'insuffisance de couverture de la Caisse de pensions des CFF par la Confédération conduit à une réduction des charges financières pour financement par des institutions de la prévoyance professionnelle et à une augmentation des charges financières pour financement par l'actionnaire. Au total, le refinancement de l'insuffisance de couverture de la Caisse de pensions des CFF se traduit par une forte réduction des charges financières pour la SA CFF.

	2001 M CHF	2000 M CHF
14 Charges d'impôts		
Impôts courants sur les bénéfices et le capital	2,1	1,6
Impôts latents sur les bénéfices	0,0	0,0
Charges d'impôts	2,1	1,6

Conformément à l'art. 21 de la loi du 20 mars 1998 sur les Chemins de fer fédéraux, la SA CFF est exonérée d'impôts. Les sociétés dans lesquelles la SA CFF participe sont partiellement soumises à l'impôt.

	2001 M CHF	2000 M CHF
15 Liquidités		
Caisse	35,9	45,2
Poste	41,9	55,4
Banques	407,3	150,3
Dépôts à terme	221,0	1 134,0
Comptes d'attente	-39,7	-4,5
Liquidités	666,4	1 380,4

Conformément à la loi sur les finances de la Confédération, l'Administration fédérale des finances (AFF) effectue une grande partie des transactions financières de la SA CFF. Les avoirs en comptes courants (20,4 millions de CHF) et les dépôts à terme (150 millions de CHF) détenus par l'Administration fédérale des finances au jour d'établissement du bilan sont comptabilisés dans la position adéquate au niveau des liquidités.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
16 Créances résultant de ventes et de prestations de services		
Créances résultant de ventes et de prestations de services		
- envers des tiers	706,2	566,8
- envers des contreparties liées	39,1	16,7
Provisions pour pertes	-55,5	-30,8
Créances résultant de ventes et de prestations de services	689,8	552,7

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
17 Stocks et travaux en cours		
Stocks	371,6	342,2
Travaux en cours	24,7	19,3
Corrections de valeur	-187,2	-138,5
Stocks et travaux en cours	209,1	223,0

Suite à l'introduction du nouveau système SAP R/3, la mise à la ferraille de pièces de rechange n'a pas pu avoir lieu, faute de documents adéquats. Les amortissements ont été ainsi pris en compte dans le cadre des corrections de valeur. De plus, dans l'exercice sous revue, les pièces de rechange encore existantes pour les installations de production d'énergie de la SA CFF ont été intégralement réévaluées.

	Titres à long terme M CHF	Participations dans les contre- parties liées M CHF	Autres participations M CHF	Créances à long terme envers des tiers M CHF	Créances à long terme envers des contre- parties liées M CHF	Créances à long terme envers l'actionnaire M CHF	Total M CHF
Coût d'acquisition							
Etat au 1.1.2001	324,0	112,6	132,7	591,4	452,6	3 456,8	5 070,1
Adaption coût d'acquisition	0,0	4,2	0,0	0,0	0,0	0,0	4,2
Augmentation	209,5	14,3	1,4	27,6	0,7	0,0	253,5
Diminution	0,0	-5,5	-67,6	-17,2	-38,4	-850,0	-978,7
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Etat au 31.12.2001	533,5	125,6	66,5	601,8	414,9	2 606,8	4 349,1
Amortissements cumulés							
Etat au 1.1.2001	0,0	0,0	-7,9	-31,9	0,0	0,0	-39,8
Augmentation	0,0	-7,3	-1,1	-0,3	0,0	0,0	-8,7
Diminution	0,0	0,0	1,8	0,0	0,0	0,0	1,8
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Etat au 31.12.2001	0,0	-7,3	-7,2	-32,2	0,0	0,0	-46,7
Valeur comptable nette							
au 31.12.2001	533,5	118,3	59,3	569,6	414,9	2 606,8	4 302,4

L'augmentation enregistrée au niveau des titres à long terme est due à un placement de 185 millions de CHF auprès d'EUROFIMA, ainsi qu'aux produits réinvestis des titres en rapport avec des contrats de leasing financier. Ces positions sont compensées par des valeurs correspondantes inscrites au passif.

La diminution des autres participations est due avant tout à la vente partielle de la participation dans TDC Switzerland AG ainsi que de la vente, dans le cadre de la nouvelle stratégie énergétique, des participations dans les centrales nucléaires Leibstadt AG et Gösgen-Däniken AG ainsi que dans Electra Massa AG, Naters.

La diminution des créances à long terme envers l'actionnaire est liée aux modalités de paiement convenues dans le cadre du refinancement de l'insuffisance de couverture qui existe au niveau de la Caisse de pensions des CFF (voir remarque 26).

19 Infrastructures en construction et immobilisations corporelles

	Véhicules (contrats de leasing compris) M CHF	Infrastructure/ Superstructure/ Technique ferroviaire M CHF	Autres immo- bilisations corporelles M CHF	Terrains M CHF	Bâtiments M CHF	Total immobi- lisations corporelles M CHF	Infrastructure en construction et Acomptes M CHF	Total M CHF
Coût d'acquisition								
Etat au 1.1.2001	9 936,9	10 745,2	4 546,9	1 477,8	3 231,5	29 938,3	6 393,8	36 332,1
Investissements	43,0	7,7	73,7	14,3	118,2	256,9	2 075,0	2 331,9
Modification du périmètre								
de consolidation	1,2	3,4	3,7	0,1	95,4	103,8	0,0	103,8
Transferts infrastructure en								
construction vers immo-								
bilisations corporelles	384,1	716,3	289,8	31,4	61,2	1 482,8	-1 482,8	0,0
Diminution immobilisations	-144,7	-216,8	-125,4	-24,8	-151,9	-663,6	-300,6	-964,2
Transferts	0,0	0,0	0,0	-50,6	0,0	-50,6	0,0	-50,6
Etat au 31.12.2001	10 220,5	11 255,8	4 788,7	1 448,2	3 354,4	31 067,6	6 685,4	37 753,0
donc contrats de leasing	1 488,6					1 488,6		1 488,6
Amortissements cumulés								
Etat au 1.1.2001	-5 860,5	-3 731,3	-2 970,3	-19,7	-1 441,9	-14 023,7	-929,1	-14 952,8
Modification du périmètre								
de consolidation	0,0	-2,6	-2,5	0,0	-6,0	-11,1	0,0	-11,1
Augmentation	-338,7	-334,7	-177,5	0,0	-57,7	-908,6	-129,2	-1 037,8
Diminution	101,0	168,4	69,9	0,0	18,6	357,9	11,7	369,6
Transferts	0,0	-0,2	0,0	0,0	0,2	0,0	-1,6	-1,6
Assainissement du domaine								
de l'énergie	-0,2	32,8	-180,2	-2,5	-33,9	-184,0	4,3	-179,7
Etat au 31.12.2001	-6 098,4	-3 867,6	-3 260,6	-22,2	-1 520,7	-14 769,5	-1 043,9	-15 813,4
donc contrats de leasing	-485,4					-485,4		-485,4
Valeur comptable nette								
au 31.12.2001	4 122,1	7 388,2	1 528,1	1 426,0	1 833,7	16 298,1	5 641,5	21 939,6
donc contrats de leasing	1 003,2					1 003,2		1 003,2

Le compte Autres immobilisations corporelles englobe l'ensemble des équipements, l'informatique et les systèmes de télécommunication ainsi que les systèmes d'alimentation et d'évacuation. Pour l'exercice sous revue, les amortissements sur les véhicules faisant l'objet d'un contrat de leasing s'élèvent à 62,6 millions de CHF.

Les charges financières qui découlent des prêts à taux variable permettant de financer le projet Rail 2000 sont comptabilisées à l'actif. Pour l'exercice sous revue, les charges financières activées se montent à 16,7 millions de CHF.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
20 Immobilisations incorporelles		
Immobilisations incorporelles	99,4	48,6
Goodwill	7,5	0,0
Amortissements immobilisations incorporelles	-18,8	-15,8
Amortissements goodwill	-4,7	0,0
Immobilisations incorporelles	83,4	32,8

Le goodwill inscrit à l'actif résulte des prix d'achat payés pour augmenter les participations dans BLI Bahnhof Immobilien AG et CSC Basel AG. Etant donné les restructurations actuellement en cours, le goodwill concernant CSC Basel AG a été totalement amorti (4 millions de CHF).

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
21 Dettes financières à court terme		
Dettes bancaires à court terme	3,4	18,4
Dettes financières envers des tiers	130,4	127,1
Dettes financières à court terme	133,8	145,5

Etant donné que l'emprunt obligataire 2000-2002 émis par Kraftwerk Amsteg AG, portant sur un montant de 125 millions de CHF, arrive à échéance le 06 mars 2002, il a été intégré aux dettes financières à court terme envers des tiers.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
22 Dettes résultant de ventes et de prestations de services		
Dettes résultant de ventes et de prestations de services		
- envers des tiers	615,1	557,0
- envers des sociétés ferroviaires	316,7	277,2
- envers des contreparties liées	0,0	10,9
Dettes résultant de ventes et de prestations de services	931,8	845,1

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
23 Passifs de régularisation		
Titres de transport	298,6	289,2
Vacances et heures supplémentaires	177,6	122,5
Charges financières	44,6	168,6
Autres	444,2	299,6
Passifs de régularisation	965,0	879,9

Concernant les titres de transport, la régularisation porte principalement sur les abonnements généraux, les abonnements demi-tarif et les abonnements de parcours. Elle ne porte pas sur les titres de transport usuels.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
24 Provisions à court terme		
Opérations de dépollution	24,9	8,9
Provisions pour compensation du renchérissement sur les rentes	88,9	0,0
Autres provisions à court terme	77,0	61,5
Provisions à court terme	190,8	70,4

L'augmentation des provisions à court terme est due au transfert de provisions à long terme devant être utilisées dans les douze mois à venir.

Les provisions pour les opérations de dépollution ont été débitées de 4 millions de CHF durant l'exercice sur revue. Pour couvrir les frais des assainissements prévus en 2002, 20 millions de CHF ont été transférés des provisions à long terme aux provisions à court terme.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
25 Dettes financières à long terme		
Dettes bancaires	123,9	423,6
Dettes résultant de contrats de leasing	1 888,8	1 864,3
Dettes hypothécaires	65,6	7,3
Emprunts obligataires	300,0	325,0
Caisse du personnel	1 371,7	1 380,1
Dettes financières à long terme	3 750,0	4 000,3

Les dettes bancaires englobent les prêts octroyés par EUROFIMA. Les amortissements se sont élevés à 315 millions de CHF durant l'exercice sous revue.

Etant donné que les intérêts liés aux contrats de leasing sont partiellement capitalisés, les dettes résultant de contrats de leasing ont augmenté.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
26 Autres dettes à long terme		
Emprunts à long terme à des tiers	19,0	13,7
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	8 115,3	6 938,1
Dettes envers des institutions de prévoyance	0,0	3 156,8
Autres dettes à long terme	8 134,3	10 108,6
Les dettes envers l'actionnaire (Confédération) se présentent comme suit:	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
Prêts à taux variable	1 683,1	3 469,3
Prêts liés au refinancement de la Caisse de pensions des CFF	2 606,8	270,6
Prêts du fonds destiné aux grands projets ferroviaires	558,5	401,7
Prêts à taux variable du fonds destiné aux grands projets ferroviaires	3 266,9	2 796,5
Total	8 115,3	6 938,1

Le projet Rail 2000 est financé grâce à des prêts octroyés par le fonds destiné aux grands projets ferroviaires. Pour ces prêts, les taux varient entre 2,75 et 3,75%.

Le remboursement intégral des dettes envers les institutions de prévoyance et l'augmentation des prêts de la Confédération reflètent le refinancement de la Caisse de pensions des CFF. Conformément au plan de refinancement, la Confédération a renoncé, durant l'exercice sous revue, à un avoir de 850 millions de CHF (voir remarque 18).

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
Endettement net		
Dettes financières à long terme	3 750,0	4 000,3
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	8 115,3	6 938,1
Dettes envers des institutions de prévoyance	0,0	3 156,8
Dépôts à terme Coopératives d'habitations des cheminots	19,0	13,7
Total dettes financières	11 884,3	14 108,9
./. Liquidités, titres et placements en valeurs mobilières	-1 201,7	-1 707,3
./. Créances envers l'actionnaire concernant la Caisse de pensions	-2 606,8	-3 456,8
Endettement net	8 075,8	8 944,8
Ecart par rapport à l'exercice précédent	-869,0	495,3
La diminution de l'endettement net est due principalement au fait que la Confédération a renoncé au remboursement de prêts à taux variable remboursables sous conditions, d'un montant total de 1 856,9 millions de CHF dans le cadre de l'assainissement du domaine de l'énergie et du renchérissement sur les anciennes rentes (voir page 9).		
27 Provisions à long terme		
Engagements de prévoyance RPC 16	650,0	650,0
Provisions pour compensation du renchérissement sur les rentes	240,6	0,0
Entretien du matériel roulant	87,7	104,9
Frais de restructuration pour «joint-venture» entre les FS et la SA CFF	0,0	120,0
Opérations de dépollution	80,0	100,0
Frais de restructuration liés à l'entretien du matériel roulant	49,9	56,0
Provisions pour assurances	97,4	98,6
Assainissement du domaine de l'énergie	958,3	0,0
Autres provisions à long terme	436,7	393,4
Provisions à long terme	2 600,6	1 522,9

Toutes les personnes affiliées à la Caisse de pensions des CFF et parties à la retraite avant le 1^{er} janvier 1999 ont droit au même traitement que les personnes affiliées à la Caisse de pensions de la Confédération. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi sur le personnel de la Confédération, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} janvier 2001, la même réglementation vaut pour les personnes parties à la retraite entre le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} janvier 2002.

La Caisse de pensions des CFF ne compense le renchérissement que lorsque sa situation financière le permet. Etant donné qu'il existe toujours une insuffisance de couverture et que les provisions pour égalisation sont insuffisantes, c'est l'employeur qui prend en charge la compensation.

La constitution de provisions d'un montant de 639,4 millions de CHF tient compte de ce facteur. A cet effet, la Confédération a renoncé au remboursement de prêts à intérêt variable remboursables sous conditions, du montant de 657,2 millions de CHF (y compris TVA due). Durant l'exercice sous revue, la SA CFF a versé à la Caisse de pensions des CFF un montant de 309,9 millions de CHF pour les engagements accumulés. Les provisions destinées à compenser le renchérissement sur les rentes totalisent au 31 décembre 2001 329,5 millions de CHF. Sur ce montant, 88,9 millions de CHF arrivent à échéance en 2002 et ont donc été transférés aux provisions à court terme.

Les provisions pour l'entretien du matériel roulant permettent de couvrir le surcroît de charges occasionné par l'assainissement des véhicules lié à des dispositions légales (par exemple dans le cadre de la protection de l'environnement). Les provisions liées au «joint-venture» entre les FS et les CFF, qui n'étaient plus nécessaires, ont été intégralement dissoutes. Les opérations de dépollution ont été engagées. Le montant des provisions pour les assainissements prévus durant les douze prochains mois a été transféré aux provisions à court terme.

Les autres provisions à long terme ont été constituées à partir de produits issus de la vente de droits portant sur la pose de câbles et de produits issus de transactions US-lease (131,3 millions de CHF). D'autre part, elles englobent des provisions destinées à financer le démontage d'infrastructures (33,3 millions de CHF) et d'autres provisions nécessaires à l'entreprise.

Prévoyance professionnelle

	Provisions ordinaires RPC 16 M CHF	Provisions long terme anciens rentiers M CHF	Provisions court terme anciens rentiers M CHF	Total M CHF
Evolution des provisions RPC 16				
Etat au 1.1.2001	650,0	0,0	0,0	650,0
Financement de la compensation du renchérissement				
par la Confédération	0,0	240,6	398,8	639,4
Versement à la Caisse de pensions	0,0	0,0	-309,9	-309,9
Constitution	0,0	0,0	0,0	0,0
Transfert	0,0	0,0	0,0	0,0
Etat au 31.12.2001	650,0	240,6	88,9	979,5

Pour calculer les engagements de prévoyance selon RPC 16, il a été tenu compte des paramètres suivants:

	2001 %	2000 %
Paramètres des provisions pour la prévoyance professionnelle		
Taux d'escompte	5,0	5,0
Evolution des salaires	2,5	2,5
Evolution des rentes jusqu'au 31.12.05	1,75	1,0
Evolution des rentes à partir du 1.1.06	1,0	1,0
Rendement escompté sur la fortune	5,0	5,0
Situation financière concernant les engagements de prévoyance		
Fortune de l'institution de prévoyance	12 634,0	12 949,0
Engagements	-14 404,0	-13 582,0
Insuffisance de couverture	-1 770,0	-633,0
Ecart bénéfices/pertes	-1 088,0	17,0
Montant passif au jour d'établissement du bilan	682,0	650,0

Durant l'exercice sous revue, l'insuffisance de couverture, en raison de la situation boursière et des charges accrues liées aux pensions, a augmenté de 1 137 millions de CHF. L'écart s'élève au 31 décembre 2001 à 1 088 millions de CHF (insuffisance de couverture: 1 770 millions de CHF, déduction faite du montant passif de 682 millions de CHF). Cependant, tant que les engagements de prévoyance évolueront dans la marge prévue par les RPC 16, ils ne seront pas comptabilisés au niveau du compte de résultat.

	2001 M CHF	2000 M CHF
Charges annuelles nettes liées aux pensions		
Charges de prévoyance annuelles («service cost»)	328,0	198,0
Charges financières liées aux engagements de prévoyance (PBO)	679,0	684,0
Rendement escompté sur la fortune	-647,0	-655,0
Cotisations des salariés	-134,0	-141,0
Charges annuelles liées aux pensions	226,0	86,0

28 Evolution des capitaux propres

	Capital- actions M CHF	Réserves provenant de primes/Agios M CHF	Réserves provenant de bénéfices M CHF	Total M CHF
Etat au 1.1.2001	9 000,0	2 069,0	257,9	11 326,9
Bénéfice du groupe	0,0	0,0	314,1	314,1
Adaption exercice précédent	0,0	4,4	0,0	4,4
Transferts	0,0	3,4	-3,4	0,0
Différence résultant de la conversion des monnaies étrangères	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat à verser	0,0	0,0	0,0	0,0
Etat au 31.12.2001	9 000,0	2 076,8	568,6	11 645,4

Le capital-actions est réparti sur 180 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale de 50 CHF chacune.

Conformément à l'art. 64 de la loi sur les Chemins de fer fédéraux, les réserves provenant de primes englobent une réserve.

29 Remarques d'ordre juridique

(dans la mesure où elles n'ont pas été mentionnées au préalable)

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
29.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers		
Cautionnements et garanties	127,4	138,1
Engagements résultant du capital-actions non libéré	147,3	109,9
Total	274,7	248,0

La SA CFF participe, en outre, dans plusieurs sociétés simples à responsabilité solidaire.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
29.2 Actifs mis en gage		
Valeur comptable des actifs mis en gage	89,3	13,9
Total	89,3	13,9

29.3 Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

Les valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles correspondent à la valeur de remplacement de ces immobilisations ou à leur valeur à l'état neuf.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
29.4 Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle		
Dettes à court terme	0,6	6,9
Dettes à long terme	0,4	3 156,8
Total	1,0	3 163,7

La diminution des dettes à long terme envers les institutions de prévoyance reflète le refinancement de l'insuffisance de couverture de la Caisse de pensions des CFF.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
29.5 Dettes résultant de contrats de leasing non inscrites au bilan		
Contrat de leasing pour matériel informatique et logiciels	66,0	59,5
Contrat de leasing pour véhicules	1,1	0,0
Total	67,1	59,5

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
29.6 Emprunts obligataires		
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 3,500% 2000–2002	125,0	125,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 4,625% 1993–2003	0,0	100,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 4,375% 1996–2006	150,0	150,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 3,500% 1998–2007	50,0	50,0
Emprunt Kraftwerk Amsteg AG 3,750% 2001–2009	100,0	0,0
Total	425,0	425,0

Etant donné que l'emprunt obligataire 2000-2002 émis par Kraftwerk Amsteg AG et portant sur un montant de 125 millions de CHF arrive à échéance le 6 mars 2002, il a été intégré aux dettes financières à court terme envers des tiers (voir remarque 21).

L'emprunt obligataire 1993-2003 émis par Kraftwerk Amsteg AG et portant sur un montant de 100 millions de CHF a été remboursé de manière anticipée et remplacé par l'emprunt obligataire 3,75% 2001-2009.

30 Parties liées

La Confédération détient la totalité des actions de la SA CFF. Durant l'exercice sous revue, l'actionnaire a versé à la SA CFF des indemnités compensatoires pour un montant de 1 648,4 millions de CHF. Ce montant est constitué comme suit:

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	777,0	729,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	484,0	587,0
Participation à raison des avantages ZVV	-35,6	-21,5
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	324,7	350,2
Indemnités compensatoires liées au ferrouillage/ subventions concernant le prix des sillons ferroviaires dans le cadre du trafic combiné	98,3	75,1
Total	1 648,4	1 719,8

Etant donné la prise de participation dans Sensetalbahn AG en 2001, les indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional n'englobent plus seulement les subventions versées par la Confédération à la SA CFF. Pour l'exercice sous revue, le montant en question s'élève à 2 millions de CHF.

Concernant les dettes envers l'actionnaire (Confédération), nous renvoyons le lecteur à la remarque 26.

Honoraires versés au Conseil d'administration et à la Direction du groupe

Durant l'exercice sous revue, les honoraires suivants ont été versés aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction du groupe:

	Part fixe (en milliers CHF)	Part variable (en milliers CHF)	Total (en milliers CHF)
Président du Conseil d'administration	250		250
Vice-président du Conseil d'administration	90		90
Membres du Conseil d'administration (7)	420		420
Président de la Direction du groupe	400	130	530
Membres de la Direction du groupe (5)	1 913	525	2 438

31 Instruments financiers

Différents contrats à terme permettent de couvrir les engagements découlant des transactions US-lease. Alors que le montant inscrit au bilan est de 219,1 millions d'USD, le prix du marché se monte à 243,6 millions d'USD.

Au jour d'établissement du bilan, les risques de change étaient couverts par les instruments dérivés suivants:

	Valeurs contractuelles M CHF	31.12.2001 Valeur de remplacement positive M CHF	31.12.2001 Valeur de remplacement négative M CHF	Valeurs contractuelles M CHF	31.12.2000 Valeur de remplacement positive M CHF	31.12.2000 Valeur de remplacement négative M CHF
Contrats	26,0	0,1	0,3	2,5	0,0	0,0
Options	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	26,0	0,1	0,3	2,5	0,0	0,0

32 Répartition

Etant donné la transformation de l'unité Marchandises en une entité autonome sur le plan juridique, la répartition, contrairement à l'exercice précédent, est établie au niveau du groupe. Conformément à la liste suivante, la répartition est basée sur le trafic voyageurs, le trafic marchandises, l'infrastructure et les unités centrales. L'activité commerciale continue à porter de façon prépondérante sur la Suisse. On a renoncé pour cette raison à une répartition géographique.

Répartition entre voyageurs, marchandises, infrastructure, unités centrales.

Comptes de résultat.

Produits d'exploitation	Voyageurs M CHF		Marchandises M CHF		Infrastructure M CHF	
	2001	2000	2001	2000	2001	2000
Produits du trafic	1 850,9	1 798,5	1 151,5	1 182,5	705,4	744,4
Indemnités compensatoires	539,1	545,7	16,0	20,6	82,3	54,5
Produits résultant de la location d'immeubles	2,0	21,9	1,1	-0,1	308,2	265,1
Produits accessoires	317,4	312,3	128,0	110,5	407,5	347,1
Autres produits propres	12,5	3,9	6,0	0,8	6,5	7,0
Prestations propres	94,7	65,0	67,7	35,0	373,4	340,3
Prestations de la Confédération	8,7	8,0	0,0	0,0	1 216,7	1 286,5
Déductions sur les produits	-113,6	-64,5	-71,6	-4,5	-7,1	-3,8
Total produits d'exploitation	2 711,7	2 690,8	1 298,7	1 344,8	3 092,9	3 041,1
Charges d'exploitation						
Charges de matières	-191,6	-148,0	-115,7	-81,4	-142,9	-107,4
Charges de personnel	-1 154,9	-1 186,6	-539,4	-481,5	-1 076,4	-1 068,1
Autres charges d'exploitation	-876,5	-843,9	-618,6	-689,2	-788,8	-785,3
Amortissements	-315,3	-257,9	-82,4	-75,0	-599,4	-539,6
Charges d'investissements non activées	-6,6	-8,4	-1,5	-2,9	-260,3	-306,8
Frais de restructuration liés à l'entretien						
du matériel roulant	0,0	-41,3	0,0	-14,7	0,0	0,0
Répartition globale des unités centrales	-29,8	-52,0	-17,4	-23,2	-34,9	-47,1
Total charges d'exploitation	-2 574,7	-2 538,1	-1 375,0	-1 367,9	-2 902,7	-2 854,3
Résultat d'exploitation	137,0	152,7	-76,3	-23,1	190,2	186,8
Bénéfices provenant de l'aliénation						
d'actifs immobilisés	0,4	10,2	0,1	1,2	28,7	18,8
Produits exceptionnels	25,9	5,2	8,6	4,4	1 230,4	87,7
Charges exceptionnelles	-6,1	-3,7	0,0	-7,5	-1 263,7	-57,6
Charges liées au projet Chance	0,0	0,0	0,0	0,0	-6,3	-9,2
Répartition globale des unités centrales	4,3	16,9	2,6	0,5	5,1	0,8
EBIT	161,5	181,3	-65,0	-24,5	184,4	227,3
Produits financiers	42,8	50,1	7,6	2,0	33,7	36,2
Charges financières	-115,9	-144,9	-5,0	-25,2	-75,2	-85,3
Répartition globale des unités centrales	-8,9	-18,7	-5,2	-9,6	-10,4	-15,4
Bénéfice avant impôts	79,5	67,8	-67,6	-57,3	132,5	162,8
Charges d'impôts	0,0	0,0	-0,2	-0,1	-1,8	-1,5
Intérêts minoritaires	0,6	0,0	-0,2	-0,3	-0,6	-0,4
Bénéfice annuel	80,1	67,8	-68,0	-57,7	130,1	160,9

	Unités centrales M CHF		Eliminations M CHF		Total CFF M CHF	
	2001	2000	2001	2000	2001	2000
	0,5	0,6	-788,6	-876,9	2 919,7	2 849,1
	0,0	0,0			637,4	620,8
	0,7	0,0	-49,0	-37,9	263,0	249,0
	316,2	223,4	-629,1	-464,1	540,0	529,2
	102,9	125,4	-102,7	-122,1	25,2	15,0
	40,8	16,4			576,6	456,7
	0,0	0,0			1 225,4	1 294,5
	-0,5	0,3	36,9		-155,9	-72,5
	460,6	366,1	-1 532,5	-1 501,0	6 031,4	5 941,8
	-7,4	-3,7	12,6		-445,0	-340,5
	-145,1	-159,4	60,6	31,8	-2 855,2	-2 863,8
	-284,8	-183,1	1 375,2	1 290,9	-1 193,5	-1 210,6
	-5,6	-6,6			-1 002,7	-879,1
	-22,9	-8,3	2,0		-289,3	-326,4
	0,0	0,0		56,0	0,0	0,0
	0,0	0,0	82,1	122,3	0,0	0,0
	-465,8	-361,1	1 532,5	1 501,0	-5 785,7	-5 620,4
	-5,2	5,0	0,0	0,0	245,7	321,4
	117,9	3,9			147,1	34,1
	126,6	21,1	-8,1	-16,0	1 383,4	102,4
	-41,0	-6,8	8,1		-1 302,7	-75,6
	-15,5	-20,1			-21,8	-29,3
	-12,0	-18,2			0,0	0,0
	170,8	-15,1	0,0	-16,0	451,7	353,0
	242,8	84,0	-183,6	-39,5	143,3	132,8
	-266,4	-127,6	183,6	39,5	-278,9	-343,5
	24,5	43,7			0,0	0,0
	171,7	-15,0	0,0	-16,0	316,1	142,3
	-0,1	0,0			-2,1	-1,6
	0,3	-0,1			0,1	-0,8
	171,9	-15,1	0,0	-16,0	314,1	139,9

Bilans.

Actifs.

	Voyageurs M CHF 31.12.2001	Voyageurs M CHF 31.12.2000	Marchandises M CHF 31.12.2001	Marchandises M CHF 31.12.2000	Infrastructure M CHF 31.12.2001	Infrastructure M CHF 31.12.2000
Actifs circulants						
Liquidités	220,7	64,4	87,1	8,3	49,5	5,1
Titres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Créances résultant de ventes et de prestations de services	567,3	119,5	344,3	17,9	518,7	153,8
Autres créances	1 022,7	1 010,2	82,8	260,4	4 602,7	1 666,2
Stocks et travaux en cours	68,1	71,4	45,5	30,7	114,7	120,3
Actifs de régularisation	175,1	32,5	96,8	4,3	152,6	53,8
Total actifs circulants	2 053,9	1 298,0	656,5	321,6	5 438,2	1 999,2
Actifs immobilisés						
Immobilisations financières	33,7	30,3	112,0	161,1	449,7	575,0
Immobilisations corporelles	3 604,2	3 454,0	773,2	833,5	11 843,8	11 594,7
Infrastructures en construction	470,6	567,6	61,4	53,5	5 089,3	4 770,8
Immobilisations incorporelles	1,1	1,2	0,0	0,0	82,2	31,6
Total actifs immobilisés	4 109,6	4 053,1	946,6	1 048,1	17 465,0	16 972,1
Total actifs	6 163,5	5 351,1	1 603,1	1 369,7	22 903,2	18 971,3

	Unités centrales M CHF		Eliminations M CHF		Total CFF M CHF	
	31.12.2001	31.12.2000	31.12.2001	31.12.2000	31.12.2001	31.12.2000
	309,1	1 302,6			666,4	1 380,4
	2,1	3,0			2,1	3,0
	874,1	289,5	-1 614,6	-28,0	689,8	552,7
	4 897,7	2 919,7	-10 318,2	-5 722,1	287,7	134,4
	0,4	0,6	-19,6		209,1	223,0
	203,1	197,7	-261,6	-4,3	366,0	284,0
	6 286,5	4 713,1	-12 214,0	-5 754,4	2 221,1	2 577,5
	7 359,2	5 234,8	-3 652,2	-970,9	4 302,4	5 030,3
	76,9	32,4			16 298,1	15 914,6
	20,2	72,8			5 641,5	5 464,7
	0,1	0,0			83,4	32,8
	7 456,4	5 340,0	-3 652,2	-970,9	26 325,4	26 442,4
	13 742,9	10 053,1	-15 866,2	-6 725,3	28 546,5	29 019,9

Passifs.

	Voyageurs M CHF		Marchandises M CHF		Infrastructure M CHF	
	31.12.2001	31.12.2000	31.12.2001	31.12.2000	31.12.2001	31.12.2000
Dettes						
Dettes financières à court terme	170,9	1 680,2	123,1	349,3	4 656,9	2 788,3
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	1 294,4	379,5	352,1	29,7	587,0	347,6
Autres dettes à court terme	66,6	1,3	25,9	1,2	30,8	2,6
Passifs de régularisation	711,2	536,4	156,1	12,8	268,2	154,6
Provisions à court terme	0,3	0,0	8,0	0,3	54,4	60,0
Total dettes à court terme	2 243,4	2 597,4	665,2	393,3	5 597,3	3 353,1
Dettes financières à long terme	0,4	0,0	0,0	0,0	454,6	406,3
Autres dettes à long terme	1 070,4	2,2	0,0	0,0	7 177,4	6 669,4
Provisions à long terme	231,5	217,0	68,9	39,5	1 266,7	269,8
Impôts latents	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	1,8
Total dettes à long terme	1 302,3	219,2	68,9	39,5	8 900,5	7 347,3
Total dettes	3 545,7	2 816,6	734,1	432,8	14 497,8	10 700,4
Total intérêts minoritaires	3,9	0,8	0,5	0,5	10,9	14,5
Capitaux propres						
Capital-actions	1 800,0	1 800,0	670,0	670,0	7 000,0	7 000,0
Réserves légales	630,2	630,2	141,1	141,0	1 015,7	1 007,6
Bénéfice reporté	103,6	35,7	125,4	183,1	248,7	87,9
Bénéfice de l'exercice	80,1	67,8	-68,0	-57,7	130,1	160,9
Total capitaux propres	2 613,9	2 533,7	868,5	936,4	8 394,5	8 256,4
Total passifs	6 163,5	5 351,1	1 603,1	1 369,7	22 903,2	18 971,3

	Unités centrales M CHF		Eliminations M CHF		Total CFF M CHF	
	31.12.2001	31.12.2000	31.12.2001	31.12.2000	31.12.2001	31.12.2000
	5 501,1	1 049,8	-10 318,2	-5 722,1	133,8	145,5
	287,3	116,4	-1 589,0	-28,1	931,8	845,1
	52,9	100,1			176,2	105,2
	136,2	180,3	-306,7	-4,2	965,0	879,9
	128,1	10,1			190,8	70,4
	6 105,6	1 456,7	-12 213,9	-5 754,4	2 397,6	2 046,1
	3 295,0	3 594,0			3 750,0	4 000,3
	2 721,8	3 591,0	-2 835,3	-154,0	8 134,3	10 108,6
	1 033,5	996,6			2 600,6	1 522,9
	0,0	0,2			1,8	2,0
	7 050,3	8 181,8	-2 835,3	-154,0	14 486,7	15 633,8
	13 155,9	9 638,5	-15 049,2	-5 908,4	16 884,3	17 679,9
	1,5	0,8		-3,5	16,8	13,1
	200,0	200,0	-670,0	-670,0	9 000,0	9 000,0
	436,8	26,0	-147,0	264,2	2 076,8	2 069,0
	-223,2	202,9		-391,6	254,5	118,0
	171,9	-15,1		-16,0	314,1	139,9
	585,5	413,8	-817,0	-813,4	11 645,4	11 326,9
	13 742,9	10 053,1	-15 866,2	-6 725,3	28 546,5	29 019,9

Liste des participations.

Sociétés du groupe et contreparties liées.

Raison sociale	Capital-actions M CHF	Participations CFF M CHF	Participations CFF % 2001	Participations CFF % 2000	Seg
Usines électriques					
Etzelwerk AG, Einsiedeln	CHF 20,00	20,00	100,00	100,00	V I
Kraftwerk Amsteg AG, Amsteg	CHF 80,00	72,00	90,00	90,00	V I
Kraftwerk Rapperswil-Auenstein AG, Aarau	CHF 12,00	6,60	55,00	55,00	V I
Kraftwerk Wassen AG, Wassen	CHF 16,00	8,00	50,00	50,00	E I
Kraftwerk Göschenen AG, Göschenen	CHF 60,00	24,00	40,00	40,00	E I
ENAG Energiefinanzierungs AG, Schwyz	CHF 100,00	20,00	20,00	20,00	E I
Entreprôts et installations de manutention					
Silo AG Brunnen, Brunnen	CHF 0,65	0,35	53,85	53,85	V Z
Cargo Service Center Basel AG, Basel	CHF 3,00	3,00	100,00	30,00	E I
Cargo Service Center Aarau AG, Aarau	CHF 5,00	2,00	40,00	40,00	E Z
Umschlags AG, Basel	CHF 6,00	2,12	35,33	35,33	E Z
Cargo Service Center St. Margrethen AG, St. Margrethen	CHF 2,40	0,82	34,00	34,00	E Z
Terzag Terminal Zürich AG, Zürich	CHF 0,20	0,06	30,00	30,00	E I
CTG-AMT Genève-La Praille SA, Lancy	CHF 0,20	0,05	25,00	25,00	E I
Lasag Schaffhausen, Schaffhausen	CHF 2,85	0,58	20,18	20,18	E Z
Immeubles et parkings					
BLI Bahnhof Luzern Immobilien AG, Luzern	CHF 18,00	18,00	100,00	11,11	V I
Immobiliengesellschaft Casa Nostra AG, Bern	CHF 0,05	0,05	100,00	100,00	V Z
Parking Simplon-Gare SA Lausanne, Lausanne	CHF 2,20	1,10	50,05	50,05	V I
Parking de la Gare de Neuchâtel S.A., Neuchâtel	CHF 0,10	0,05	50,00	50,00	E I
Frigosuisse Immobilien SA, Basel	CHF 1,30	0,45	34,62	34,62	E Z
ceanova AG, Bern	CHF 6,00	2,00	33,33	33,33	E I
Grosse Schanze AG, Bern	CHF 3,20	1,00	31,25	31,25	E I
Tiefgarage Bahnhofplatz AG, Luzern	CHF 3,25	0,75	23,08	23,08	E I
I.B.O. Immobiliengesellschaft Bahnhof Ost AG, Basel	CHF 3,00	0,60	20,00	20,00	E I
Parking de la Place de Cornavin SA, Genève	CHF 10,00	2,00	20,00	20,00	E I
Services frigorifiques					
SGF, Genève	CHF 1,77	0,37	20,95	20,95	E Z
Transporteurs et transitaires					
SBB Cargo AG, Basel	CHF 670,00	670,00	100,00	100,00	V G
S-Rail Europe GmbH, Singen	EUR 0,25	0,19	75,00	75,00	V G
ChemOil Logistics AG, Basel	CHF 0,25	0,13	51,00	51,00	V G
Cargo SI S.p.A, Milano	EUR 0,10	0,05	50,00	50,00	E Z
Cisalpino SA, Bern	CHF 86,00	34,57	40,20	40,20	E P
RAlpin AG, Bern	CHF 0,30	0,12	40,00	0,00	E G
Hupac SA, Chiasso	CHF 20,00	4,77	23,85	23,85	E G
Termi SA, Chiasso	CHF 0,50	0,10	20,00	20,00	E Z

Raison sociale	Capital- actions M CHF	Participations CFF M CHF	Participations CFF % 2001	Participations CFF % 2000	Seg
Chemins de fer privés et compagnies de navigation					
Schweizerische Bodensee-Schifffahrtsges. AG,					
Romanshorn	CHF 4,60	4,46	96,96	96,96	V P
Sensetalbahn AG, Laupen	CHF 2,89	1,89	65,47	0,00	V P
Thurbo AG, Kreuzlingen	CHF 0,25	0,15	60,00	0,00	V P
Tourisme					
RailAway AG, Luzern	CHF 0,10	0,07	70,00	70,00	V P
Rail Europe Australasia SNC, Paris	FRF 6,00	3,00	50,00	50,00	E P
Rhealys SA, Luxembourg	EUR 0,05	0,01	25,00	25,00	E P
SwissAccessGroup AG, St. Gallen	CHF 0,40	0,10	25,00	25,00	E P
Divers					
SBB RE AG, Vaduz	CHF 10,00	10,00	100,00	100,00	V Z
RailLink AG, Bern	CHF 2,50	1,38	55,00	0,00	V P
Securitran Public Transport Security AG, Bern	CHF 2,00	1,02	51,00	0,00	V Z
AlpTransit Gotthard AG, Luzern	CHF 5,00	5,00	100,00	100,00	E I

Saisie:

V = intégration globale

E = pris en compte selon la méthode

de mise en équivalence

Seg = Segment

G = Marchandises

I = Infrastructure

P = Voyageurs

Z = Unités centrales

Rapport du réviseur des comptes consolidés.

A l'Assemblée générale des actionnaires des Chemins de fer fédéraux suisses CFF, Berne.

En notre qualité de réviseur des comptes consolidés, nous avons vérifié les comptes consolidés (bilan, compte de profits et pertes, tableau de financement et annexe) des Chemins de fer fédéraux suisses CFF pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2001.

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec «Swiss GAAP RPC», et sont conformes à la loi suisse avec la restriction suivante:

Une expertise externe a déterminé pour les CFF la nécessité de réaliser une provision de 393 millions de CHF en date du 1^{er} janvier 1999 pour les atteintes à l'environnement. Au vu des grandes incertitudes régnant quant à la détermination de cette provision, il a été convenu avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan d'ouverture, mais d'enregistrer une provision de 110 millions de CHF pour les frais d'assainissement occasionnés de 1999 à 2002. A partir de 2003, d'autres coûts seront pris en charge par la Confédération dans le cadre de la convention sur les prestations.

En dépit de la restriction susmentionnée, nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis, étant donné que la Confédération supporte les répercussions financières de la provision faisant défaut.

Nous signalons par ailleurs que la participation de 100% dans AlpTransit Gotthard AG n'a pas été imputée de manière consolidée, mais selon la méthode de mise en équivalence. En ce qui concerne cette participation, l'influence de la Confédération prédomine en raison d'un accord spécial conclu entre la Confédération helvétique et les CFF. Le critère de la direction uniforme n'est pas rempli.

Berne, le 22 mars 2002

Ernst & Young SA

Bruno Chiomento

Certified Public Accountant (responsable du mandat)

Rudolf Mahnig

Expert-comptable diplômé

Compte de résultat SA CFF.

	Annexe	2001 M CHF	2000 M CHF
Produits d'exploitation			
Produits du trafic	1	2 111,5	2 837,2
Indemnités compensatoires	2	618,8	620,8
Produits résultant de la location d'immeubles		267,2	247,4
Produits accessoires	3	693,8	530,7
Autres produits		55,8	14,7
Prestations propres	4	576,6	456,6
Prestations de la Confédération	5	1 225,4	1 294,5
Déductions sur les produits		-84,1	-72,5
Total produits d'exploitation		5 465,0	5 929,4
Charges d'exploitation			
Charges de matières		-419,8	-335,2
Charges de personnel	6	-2 405,7	-2 856,1
Autres charges d'exploitation	7	-1 158,5	-1 296,1
Amortissements		-903,5	-829,3
Charges d'investissement non activées		-287,0	-326,4
Total charges d'exploitation		-5 174,5	-5 643,1
Résultat d'exploitation		290,5	286,3
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	8	146,7	35,7
Produits exceptionnels	9	1 325,8	118,4
Charges exceptionnelles	10	-1 326,6	-103,8
EBIT		436,4	336,6
Produits financiers	11	141,6	130,0
Charges financières	12	-253,9	-320,4
Bénéfice avant impôts		324,1	146,2
Charges d'impôts	13	0,0	0,0
Bénéfice de l'exercice		324,1	146,2

Bilan SA CFF.

Actifs.

	Annexe	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
Actifs circulants			
Liquidités		541,3	1 352,1
Titres		1,3	2,1
Créances résultant de ventes et de prestations de services	14	885,2	569,4
Autres créances		246,6	130,7
Stocks et travaux en cours	15	215,4	222,5
Actifs de régularisation		297,6	280,8
Total actifs circulants		2 187,4	2 557,6
 Actifs immobilisés			
Immobilisations financières	16	5 179,1	5 893,3
Immobilisations corporelles	17	14 976,8	14 633,8
Infrastructures en construction	17	5 582,2	5 424,9
Immobilisations incorporelles		73,6	25,7
Total actifs immobilisés		25 811,7	25 977,7
Total actifs		27 999,1	28 535,3

Passifs.

	Annexe	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
Dettes			
Dettes financières à court terme		43,9	23,2
Dettes résultant d'achats et de prestations de services	18	1 059,0	846,5
Autres dettes à court terme		152,6	102,2
Passifs de régularisation	19	851,7	871,7
Provisions à court terme	20	183,3	69,7
Total dettes à court terme		2 290,5	1 913,3
Dettes financières à long terme	21	3 295,0	3 594,0
Autres dettes à long terme	22	8 231,0	10 258,7
Provisions à long terme	23	2 592,0	1 502,8
Total dettes à long terme		14 118,0	15 355,5
Total dettes		16 408,5	17 268,8
Capitaux propres			
Capital-actions		9 000,0	9 000,0
Réserves légales		2 000,0	2 000,0
Bénéfice résultant du bilan	24		
Bénéfice reporté		266,5	120,3
Bénéfice de l'exercice		324,1	146,2
Total capitaux propres		11 590,6	11 266,5
Total passifs		27 999,1	28 535,3

Tableau de financement SA CFF.

	2001 M CHF	2000 M CHF
Bénéfice de l'exercice	324,1	146,2
Amortissements valeurs comptables résiduelles 1)	62,5	0,0
Amortissements sur actifs immobilisés	903,5	829,3
Charges d'investissement non activées	287,2	326,4
Variation des provisions à long terme	-109,7	26,9
Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés	-146,7	-35,7
Prestations propres activées	-388,8	-370,5
Cashflow	932,1	922,6
Variation des titres	0,9	41,7
Variation des créances résultant de ventes et de prestations de services	-315,8	-169,3
Variation des stocks et travaux en cours	7,1	14,8
Variation des autres actifs circulants	-132,7	-322,1
Variation des dettes à court terme	272,0	297,9
Flux de fonds relatifs à l'exploitation	763,6	785,6
Achat d'immobilisations financières	-269,7	-896,5
Vente d'immobilisations financières	255,7	75,7
Investissement immobilisations corporelles et infrastructures en construction	-2 230,1	-1 469,1
Désinvestissements immobilisations corporelles	301,3	762,6
Flux de fonds relatifs aux investissements	-1 942,8	-1 527,3
Dettes financières à court terme		
– Augmentation des dettes	43,3	14,8
– Diminution des dettes	-22,6	-30,9
Dettes financières à long terme		
– Augmentation des dettes	0,0	22,6
– Diminution des dettes	-299,0	-48,8
Autres dettes à long terme		
– Augmentation des dettes	3 803,5	1 870,4
– Diminution des dettes	-3 156,8	-1 000,0
Flux de fonds relatifs aux opérations financières	368,4	828,1
Variation des flux	-810,8	86,4
Liquidités au 1 ^{er} janvier	1 352,1	1 265,7
Liquidités au 31 décembre	541,3	1 352,1
Variation des liquidités	-810,8	86,4

1) Inscrits l'an dernier sous les amortissements sur actifs immobilisés.

Les adaptations complémentaires au bilan d'ouverture, résultant de l'assainissement du domaine de l'énergie ainsi que de la réglementation relative à l'allocation de renchérissement aux anciens rentiers, ont conduit la Confédération à renoncer au remboursement de prêts à intérêt variable remboursables sous conditions. Ces transactions n'ayant pas d'impact sur les liquidités, elles ne figurent pas dans le présent tableau de financement.

Annexe aux comptes annuels 2001.

Remarques concernant les comptes annuels.

0 Généralités

Autonomisation de l'ancienne unité Marchandises. Au 1^{er} janvier 2001, l'ancienne unité Marchandises est devenue une société affiliée autonome, CFF Cargo SA. C'est pourquoi les comptes annuels 2001 de la SA CFF n'englobent plus le trafic marchandises, ce qui rend difficile une comparaison avec l'exercice précédent. Concernant les chiffres du trafic marchandises, nous renvoyons le lecteur à la répartition figurant dans le rapport financier relatif aux comptes du groupe.

Atteintes à l'environnement. Une expertise externe a déterminé pour la SA CFF la nécessité de réaliser une provision de 393 millions de CHF en date du 1^{er} janvier 1999 pour les atteintes à l'environnement. Au vu des grandes incertitudes régnant quant à la détermination de cette provision, il a été convenu avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan d'ouverture, mais d'enregistrer une provision de 110 millions de CHF pour les frais d'assainissement occasionnés de 1999 à 2002. A partir de 2003, d'autres coûts seront pris en charge par la Confédération dans le cadre de la convention sur les prestations.

Restatement. Le 1^{er} janvier 2001, la SA CFF a introduit SAP R/3 dans les domaines Finances et Logistique, ce qui entraîne certaines modifications dans les comptes annuels de la SA CFF. La principale modification concerne le transfert des stocks des actifs immobilisés vers les actifs circulants.

Assainissement du domaine de l'énergie. Le 1^{er} janvier 1999 marque la première étape d'une réforme des chemins de fer, avec le désendettement quasi total de la SA CFF et la conversion de l'ancienne régie fédérale en une société anonyme de droit public. L'arrêté fédéral sur le refinancement du 20 mars 1998 (RS 742.30) établissait les nouvelles bases d'évaluation des actifs et des passifs pour le bilan d'ouverture et pour la conversion de prêts en capital propre. A l'époque, le domaine de l'énergie de la SA CFF a été exclu de la nouvelle évaluation pour le bilan d'ouverture. Le Conseil fédéral, par sa décision du 14 juin 1999, accordait un délai de deux ans pour décider du désendettement de ce domaine et présenter une stratégie à long terme. La SA CFF a donc examiné toutes les stratégies possibles et a pris, en accord avec la Confédération, les décisions suivantes:

- a) recentrage de la SA CFF sur la production du courant de traction (16,7Hz) et optimisation de l'exploitation dans ce domaine,
- b) vente des participations dans les entreprises produisant du courant industriel (50Hz).

Compte tenu des produits escomptés des ventes et des possibilités d'optimisation dans le domaine du courant de traction, le besoin de financement restant pour l'assainissement du domaine de l'énergie des CFF se montait à 1 199,7 millions de CHF. La Confédération a renoncé au remboursement de prêts à intérêt variable remboursables sous conditions, d'un montant de 1 199,7 millions de CHF, et la SA CFF a affecté ce montant aux réévaluations, provisions et amortissements nécessaires. Ces procédures comptables, en complément au bilan d'ouverture, n'ont pas d'impact sur le compte de résultat de la SA CFF. Elles se reflètent dans le résultat exceptionnel du montant de 1 199,7 millions de CHF (voir remarques 9 et 10). La SA CFF a vendu ses participations dans les centrales nucléaires Leibstadt AG et Gösgen-Däniken AG ainsi que dans Electra-Massa AG, Naters.

Compensation du renchérissement sur les anciennes rentes. Plusieurs avis de droit confirment que les rentiers ayant pris leur retraite avant que les CFF ne deviennent autonomes (anciens rentiers) ont droit aux mêmes allocations de renchérissement que les rentiers de la Confédération. Le calcul des provisions RCP 16 à l'ouverture du bilan se basait entre autres sur le règlement de la Caisse de pensions. Selon ce règlement, la Caisse de pensions des CFF ne compense le renchérissement que lorsque sa situation financière le permet et ne tient donc pas compte du droit mentionné précédemment. Par le même arrêté fédéral que celui qui concerne l'assainissement du domaine de l'énergie, et en complément au bilan d'ouverture, des prêts à intérêt variable remboursables sous conditions, d'un montant de 657,2 millions de CHF, ont été convertis en provisions (voir remarque 23).

	2001 M CHF	2000 M CHF
1 Produits du trafic		
Trafic voyageurs	1 713,4	1 630,3
Trafic marchandises	1,0	1 081,2
Prestations ferroviaires	202,0	113,8
Infrastructure	195,1	11,9
Produits du trafic	2 111,5	2 837,2

Le nombre des voyageurs a progressé de 6%, un taux record, et franchi pour la première fois le seuil de 300 millions. Cette évolution se reflète dans l'augmentation des produits du trafic voyageurs, qui dépassent 1,7 milliard de CHF. Depuis la création de CFF Cargo SA, les produits du trafic marchandises ne figurent plus dans les comptes annuels de la SA CFF (voir comptes annuels du groupe). La création de cette société autonome a un impact sur les prestations ferroviaires et sur les produits liés à l'infrastructure.

	2001 M CHF	2000 M CHF
2 Indemnités compensatoires		
Indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional		
Confédération	322,8	350,3
Cantons	211,3	195,4
Contributions de tiers	2,4	0,0
Total indemnités compensatoires liées au trafic voyageurs régional	536,5	545,7
Indemnités compensatoires concernant le prix des sillons ferroviaires dans le cadre du trafic combiné	37,4	54,5
./. écart par rapport à l'exercice précédent (2000)	-17,0	0,0
Pour les autres trafics marchandises	61,9	0,0
Total indemnités compensatoires concernant le prix des sillons ferroviaires	82,3	54,5
Indemnités compensatoires à Cargo dans le cadre du trafic combiné	0,0	20,6
Indemnités compensatoires	618,8	620,8

Dans le trafic voyageurs régional, les voyageurs-kilomètres ont augmenté de 2,5 millions, tandis que les indemnités compensatoires ont diminué de 9,2 millions de CHF. Par train-kilomètre parcouru, les indemnités compensatoires sont passées de 10.62 CHF en 2000 à 9.95 CHF en 2001. Etant donné le contrat concernant la participation à raison des avantages pour le canton de Zurich, la Confédération a participé en 2001, avec une contribution de 35,6 millions de CHF, aux indemnités compensatoires liées au trafic régional du canton de Zurich. Cette part est incluse dans les contributions de la Confédération au maintien de la substance de l'infrastructure (voir remarque 5).

	2001 M CHF	2000 M CHF
3 Produits accessoires		
Personnel détaché	4,4	12,3
Prestations de services	187,2	69,0
Travaux effectués pour des tiers ainsi que travaux de maintenance et d'entretien	139,4	49,8
Produits résultant de la location	16,9	35,0
Ventes d'énergie	89,7	99,1
Opérations de change	50,6	46,7
Commissions	84,1	86,7
Matériel et imprimés	21,1	41,4
Participations financières	40,5	45,3
Autres produits accessoires	59,9	45,4
Produits accessoires	693,8	530,7

L'augmentation des produits accessoires résulte essentiellement de la compensation des prestations fournies par la SA CFF à CFF Cargo SA, devenue une unité autonome.

	2001 M CHF	2000 M CHF
4 Prestations propres		
Investissements	388,8	370,6
Etablissement de stocks	187,8	86,0
Prestations propres	576,6	456,6

L'augmentation, par rapport à l'exercice précédent, des prestations propres pour l'établissement de stocks est essentiellement due au nouveau système SAP R/3. En effet, pour la première fois, la valeur brute (englobant les coûts de matières et de fabrication) est inscrite au compte de résultat.

	2001 M CHF	2000 M CHF
5 Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure		
Contributions au maintien de la substance de l'infrastructure	777,0	729,0
Contributions à l'exploitation de l'infrastructure	484,0	587,0
Participation à raison des avantages ZVV	-35,6	-21,5
Prestations de la Confédération liées à l'infrastructure	1 225,4	1 294,5

Les contributions au maintien de la substance couvrent les amortissements sur les infrastructures existantes ainsi que sur les investissements non activés concernant de nouvelles infrastructures. Les prestations de la Confédération englobent également les contributions à l'infrastructure de la Communauté des transports zurichoises (ZVV). Ces 35,6 millions de CHF, qui ne sont pas en rapport direct avec des prestations fournies par les CFF, remplacent, selon la convention en vigueur conclue entre la Confédération, les CFF et le canton de Zurich sur la participation-à raison des avantages, les indemnités compensatoires liées au trafic régional de la ZVV. Ce montant était, dans l'exercice précédent, inclus dans les autres charges d'exploitation. En dehors des prestations énumérées ci-dessus, les indemnités compensatoires concernant le prix des sillons ferroviaires sont attribuées à l'infrastructure (voir remarque 2).

	2001 M CHF	2000 M CHF
6 Charges de personnel		
Charges de personnel (salaires)	2 091,2	2 440,7
Charges sociales	265,6	364,6
Autres charges de personnel	48,9	50,8
Charges de personnel	2 405,7	2 856,1

La réduction des charges de personnel découle directement de la transformation de l'ancienne unité Marchandises en une société autonome affiliée, ainsi que des versements uniques de la Caisse de pensions, effectués en 2000.

	2001 M CHF	2000 M CHF
7 Autres charges d'exploitation		
Loyer pour immobilisations corporelles	17,3	20,5
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	176,3	141,5
Charges de véhicules	37,2	93,4
Assurances-choses, droits, taxes	53,4	104,1
Charges d'énergie, évacuation des déchets	229,1	277,7
Charges d'administration et d'informatique	216,3	185,6
Publicité	43,1	28,5
Autres charges d'exploitation	102,5	36,0
Charges pour prestations fournies par des tiers	225,7	293,3
Application d'un taux forfaitaire/réduction de la TVA déductible	57,6	59,5
Frais de restructuration liés à l'entretien du matériel roulant	0,0	56,0
Autres charges d'exploitation	1 158,5	1 296,1

L'augmentation des prestations fournies par des tiers pour l'entretien, la réparation et le remplacement d'installations est due au projet de rénovation des gares régionales lancé au cours de l'exercice sous revue.

La réduction des charges liées aux assurances-choses s'explique par l'introduction, durant l'exercice précédent, d'un nouveau système dans le domaine des assurances, ce qui a entraîné en 2001 une augmentation exceptionnelle de 45 millions de CHF des provisions pour assurances. Par ailleurs, la SA CFF n'a subi en 2001 aucun sinistre grave ou incident majeur, d'où une réduction des charges liées aux sinistres.

Depuis la création de CFF Cargo SA, la part des charges pour prestations fournies par des tiers, qui était imputée l'an dernier au domaine Cargo, n'est plus intégrée à la SA CFF.

La position Application d'un taux forfaitaire/réduction de la TVA déductible est principalement liée aux dispositions appliquées, en matière de TVA, aux entreprises de transports publics. La SA CFF ne profite pas d'une réduction de la TVA déductible, mais verse sur le chiffre d'affaires un impôt de 2,7%. Etant donné que les prestations de la Confédération et les indemnités compensatoires couvrent cet impôt, celui-ci n'a pas d'impact sur le compte de résultat.

8 Bénéfices provenant de l'aliénation d'actifs immobilisés

Le montant inscrit résulte essentiellement des bénéfices réalisés sur la vente de placements financiers, s'élevant à 117,8 millions de CHF, notamment sur la vente partielle de la participation dans TDC Switzerland AG (société née de la fusion de Sunrise et Diax). De plus, l'aliénation d'actifs immobilisés a permis de réaliser des bénéfices de l'ordre de 28,9 millions de CHF.

	2001 M CHF	2000 M CHF
9 Produits exceptionnels		
Dissolution des provisions pour charges d'électricité	0,0	65,0
Dissolution des provisions pour «joint-venture»	42,0	0,0
Assainissement du domaine de l'énergie – abandon de créance par la Confédération	1 199,7	0,0
Autres produits exceptionnels et apériodiques	84,1	53,4
Produits exceptionnels	1 325,8	118,4

La nouvelle stratégie énergétique des CFF, mentionnée au début du rapport, a rendu définitive la dissolution des provisions limitées à deux ans, créées dans le cadre du bilan d'ouverture en date du 1^{er} janvier 1999, et totalisant 105 millions de CHF (2000: 65 millions, 1999: 40 millions). D'autre part, étant donné que la Confédération a renoncé au recouvrement de prêts à intérêt variable remboursables sous conditions, un montant de 1 199,7 millions de CHF est inscrit sous les produits exceptionnels. Le même montant a été intégré aux charges exceptionnelles.

Concernant les provisions de 120 millions de CHF constituées pour le projet de «joint-venture» entre les FS et les CFF, un montant de 19 millions de CHF a été affecté au projet en 2001. Les provisions (voir remarque 23) englobent 59 millions de CHF liés à la création de CFF Cargo SA. On a procédé à la dissolution des provisions devenues inutiles, soit un montant restant de 42 millions de CHF.

Les autres produits exceptionnels englobent la dissolution d'autres provisions constituées durant les exercices antérieurs et devenues inutiles.

	2001 M CHF	2000 M CHF
10 Charges exceptionnelles		
Charges liées au projet Chance	21,8	29,3
Assainissement du domaine de l'énergie (amortissements, constitution de provisions)	1 199,7	0,0
Autres charges exceptionnelles et apériodiques	105,1	74,5
Charges exceptionnelles	1 326,6	103,8

Les charges liées au projet Chance correspondent aux montants dépensés par la SA CFF pour la réintégration de personnes dont le poste a été supprimé dans le cadre d'une mesure de rationalisation ou de restructuration. La diminution des charges est due à une réduction du nombre des personnes concernées.

	2001 M CHF	2000 M CHF
11 Produits financiers		
Produits financiers sur des placements et participations auprès de tiers	69,6	52,9
Produits financiers sur des placements et participations auprès de sociétés du groupe	10,5	3,3
Produits financiers sur des placements et participations auprès de contreparties liées	24,0	25,3
Produits financiers sur des placements auprès de l'actionnaire	13,9	27,1
Autres produits financiers	23,6	21,4
Produits financiers	141,6	130,0
12 Charges financières		
Charges financières pour financement par des tiers	109,2	149,2
Charges financières pour financement par des institutions de prévoyance	37,7	154,3
Charges financières pour financement par des sociétés du groupe	1,4	0,0
Charges financières pour financement par des contreparties liées	0,4	0,0
Charges financières pour financement par l'actionnaire	95,9	10,4
Autres charges financières	9,3	6,5
Charges financières	253,9	320,4
Les charges financières pour financement par des tiers sont principalement composées par les charges financières pour financement par EUROFIMA. Le refinancement continu de l'insuffisance de couverture de la Caisse de pensions des CFF par la Confédération conduit à une réduction des charges financières pour financement par des institutions de la prévoyance professionnelle et à une augmentation des charges financières pour financement par l'actionnaire. Au total, le refinancement de l'insuffisance de couverture de la Caisse de pensions des CFF se traduit par une forte réduction des charges financières pour la SA CFF.		
13 Charges d'impôts		
Conformément à l'art. 21 de la loi du 20 mars 1998 sur les Chemins de fer fédéraux, la SA CFF est exonérée d'impôts.		
14 Créances résultant de ventes et de prestations de services	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
Créances résultant de ventes et de prestations de services		
- envers des tiers	505,1	551,1
- envers des sociétés du groupe	384,6	32,4
- envers des contreparties liées	27,4	16,6
Provisions pour pertes	-31,9	-30,7
Créances résultant de ventes et de prestations de services	885,2	569,4

Outre les créances envers les clients (253,7 millions de CHF), les créances résultant de ventes et de prestations de services englobent également les créances envers des chemins de fer suisses et étrangers (251,4 millions de CHF). La transformation de l'unité Marchandises en une société autonome explique la forte augmentation des créances résultant de ventes et de prestations de services envers des sociétés du groupe.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
15 Stocks et travaux en cours		
Stocks	370,6	341,9
Travaux en cours	24,8	18,6
Corrections de valeur	-180,0	-138,0
 Stocks et travaux en cours	 215,4	 222,5

L'augmentation des corrections de valeur par rapport à l'exercice précédent est due à l'accroissement des stocks ainsi qu'aux réévaluations nécessaires.

16 Immobilisations financières

	Titres à long terme M CHF	Participations M CHF	Créances à long terme envers des tiers M CHF	Créances à long terme envers des sociétés du groupe M CHF	Créances à long terme envers des contre- parties liées M CHF	Créances à long terme envers l'actionnaire M CHF	Total M CHF
Coût d'acquisition							
Etat au 1.1.2001	324,1	1 138,3	591,4	16,9	452,6	3 456,8	5 980,1
Augmentation	209,4	32,4	27,2	0,0	1,2	0,0	270,2
Diminution	0,0	-65,2	-17,0	-6,0	-38,9	-850,0	-977,1
Transferts	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
Etat au 31.12.2001	533,5	1 105,5	601,7	10,9	414,9	2 606,8	5 273,3
Amortissements cumulés							
Etat au 1.1.2001	0,0	-55,0	-31,8	0,0	0,0	0,0	-86,8
Augmentation	0,0	-7,4	-0,3	-1,5	0,0	0,0	-9,2
Diminution	0,0	1,8	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8
Transferts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Etat au 31.12.2001	0,0	-60,6	-32,1	-1,5	0,0	0,0	-94,2
Valeur nette comptable							
au 31.12.2001	533,5	1 044,9	569,6	9,4	414,9	2 606,8	5 179,1

L'augmentation enregistrée au niveau des titres à long terme est due à un placement de 185 millions de CHF auprès d'EUROFIMA, ainsi qu'aux produits réinvestis des titres en rapport avec des contrats de leasing financier. Ces positions sont compensées par des valeurs correspondantes inscrites au passif.

Les participations ont enregistré une augmentation de 32,4 millions de CHF (principalement BLI Bahnhof Immobilien Luzern AG et CSC Basel AG), tandis que la diminution de 65,2 millions de CHF résulte avant tout de la vente partielle de la participation dans TDC Switzerland AG ainsi que de la vente, dans le cadre de la nouvelle stratégie énergétique, des participations dans les centrales nucléaires Leibstadt AG et Gösgen-Däniken AG ainsi que dans Electra Massa AG, Naters.

La diminution des créances à long terme envers l'actionnaire est liée aux modalités de paiement convenues dans le cadre du refinancement de l'insuffisance de couverture qui existe au niveau de la Caisse de pensions des CFF (voir remarque 22).

17 Infrastructures en construction et immobilisations corporelles

	Véhicules (contrats de leasing compris) M CHF	Infrastructure/ Superstructure/ Technique ferroviaire M CHF	Autres immo- bilisations corporelles M CHF	Terrains M CHF	Bâtiments M CHF	Total immobi- lisations corporelles M CHF	Infrastructure en construction et Acomptes M CHF	Total M CHF
Coût d'acquisition								
Etat au 1.1.2001	7 325,0	10 745,2	3 816,1	1 459,7	3 163,6	26 509,6	6 349,7	32 859,3
Investissements	42,1	7,3	36,2	14,3	117,8	217,7	2 012,6	2 230,3
Transferts infrastructure en construction vers immobilisations corporelles								
	383,3	716,3	286,6	31,3	61,2	1 478,7	-1 478,7	0,0
Diminution immobilisation corporelles								
	-133,6	-216,5	-124,8	-24,7	-151,9	-651,5	-257,5	-909,0
Transferts	0,0	0,0	0,0	-50,5	0,0	-50,5	0,0	-50,5
Etat au 31.12.2001	7 616,8	11 252,3	4 014,1	1 430,1	3 190,7	27 504,0	6 626,1	34 130,1
dont contrats de leasing	1 488,6					1 488,6		1 488,6
Amortissements cumulés								
Etat au 1.1.2001	-3 887,2	-3 731,3	-2 809,5	-19,7	-1 428,1	-11 875,8	-924,8	-12 800,6
Augmentation	-273,6	-334,7	-150,1	0,0	-55,8	-814,2	-129,2	-943,4
Diminution	90,4	167,9	69,9	0,0	18,6	346,8	11,7	358,5
Transferts	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	-1,6	-1,6
Assainissement du domaine de l'énergie								
	-0,1	32,8	-180,2	-2,4	-34,1	-184,0	0,0	-184,0
Etat au 31.12.2001	-4 070,7	-3 865,3	-3 069,9	-22,1	-1 499,2	-12 527,2	-1 043,9	-13 571,1
dont contrats de leasing	-485,4					-485,4		-485,4
Valeur comptable nette								
au 31.12.2001	3 546,1	7 387,0	944,2	1 408,0	1 691,5	14 976,8	5 582,2	20 559,0
dont contrats de leasing	1 003,2					1 003,2		1 003,2

Le compte Autres immobilisations corporelles englobe l'ensemble des équipements, l'informatique et les systèmes de télécommunication ainsi que les systèmes d'alimentation et d'évacuation. Pour l'exercice sous revue, les amortissements sur les véhicules faisant l'objet d'un contrat de leasing s'élèvent à 62,6 millions de CHF.

Les charges financières qui découlent des prêts à taux variable permettant de financer le projet Rail 2000 sont comptabilisées à l'actif. Pour l'exercice sous revue, les charges financières activées se montent à 16,7 millions de CHF.

		31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
18 Dettes résultant d'achats et de prestations de services			
Dettes			
- envers des tiers		875,8	827,5
- envers des sociétés du groupe		183,2	8,1
- envers des contreparties liées		0,0	10,9
Dettes résultant d'achats et de prestations de services		1 059,0	846,5

Outre les dettes envers les fournisseurs (583,5 millions de CHF), les dettes résultant d'achats et de prestations de services englobent également les dettes envers des chemins de fer suisses et étrangers (292,3 millions de CHF). La transformation de l'unité Marchandises en une société autonome explique la forte augmentation des dettes résultant d'achats et de prestations de services envers des sociétés du groupe.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
19 Passifs de régularisation		
Titres de transport	298,6	289,2
Charges financières	43,8	157,6
Vacances et heures supplémentaires	132,6	122,1
Autres	376,7	302,8
Passifs de régularisation	851,7	871,7

Concernant les titres de transport, la régularisation porte principalement sur les abonnements généraux, les abonnements demi-tarif et les abonnements de parcours. Elle ne porte pas sur les titres de transport usuels. L'an dernier, les charges financières résultant de l'insuffisance de couverture présentée par la Caisse de pensions des CFF ont été comptabilisées avec pour valeur l'exercice à venir. Cette procédure entraîne pour cet exercice comptable une diminution des passifs de régularisation.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
20 Provisions à court terme		
Opérations de dépollution	24,9	8,9
Provisions pour compensation du renchérissement sur les rentes	88,9	0,0
Autres provisions à court terme	69,5	60,8
Provisions à court terme	183,3	69,7

L'augmentation des provisions à court terme est due au transfert de provisions à long terme requises durant les douze prochains mois.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
21 Dettes financières à long terme		
Dettes bancaires	34,5	349,6
Dettes résultant de contrats de leasing	1 888,8	1 864,4
Caisse du personnel	1 371,7	1 380,0
Dettes financières à long terme	3 295,0	3 594,0

Les dettes bancaires englobent les prêts octroyés par EUROFIMA. Les amortissements se sont élevés à 315 millions de CHF durant l'exercice sous revue.

Etant donné que les intérêts liés aux contrats de leasing sont partiellement capitalisés, les dettes résultant de contrats de leasing ont augmenté.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
22 Autres dettes à long terme		
Emprunts à long terme à des tiers	12,5	9,8
Dettes envers des sociétés du groupe	103,2	154,0
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	8 115,3	6 938,1
Dettes envers des institutions de prévoyance	0,0	3 156,8
 Autres dettes à long terme	 8 231,0	 10 258,7

Le remboursement intégral des dettes envers les institutions de prévoyance reflète le refinancement de la Caisse de pensions de la SA CFF. Conformément au plan de refinancement, la Confédération a, durant l'exercice sous revue, renoncé à un avoir de 850 millions de CHF. Concernant les dettes envers l'actionnaire, le rapport financier relatif aux comptes du groupe fournit davantage de détails.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
Endettement net		
Dettes financières à long terme	3 295,0	3 594,0
Dettes envers l'actionnaire (Confédération)	8 115,3	6 938,1
Dettes envers des institutions de prévoyance	0,0	3 156,8
Dépôts à terme Coopératives d'habitations des cheminots	115,7	163,8
 Total dettes financières	 11 526,0	 13 852,7
./. Liquidités, titres et placements en valeurs mobilières	-1 075,8	-1 678,1
./. Créances envers l'actionnaire concernant la Caisse de pensions	-2 606,8	-3 456,8
 Endettement net	 7 843,4	 8 717,8
 Ecart par rapport à l'exercice précédent	 -874,4	 654,6

La diminution de l'endettement net est due principalement au fait que la Confédération a renoncé au remboursement de prêts à taux variable remboursables sous conditions, d'un montant total de 1 856,9 millions de CHF, dans le cadre de l'assainissement du domaine de l'énergie et du renchérissement sur les anciennes rentes (voir remarque 0).

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
23 Provisions à long terme		
Engagements de prévoyance RPC 16	650,0	650,0
Provisions pour compensation du renchérissement sur les rentes	240,6	0,0
Frais de restructuration pour «joint-venture» entre les FS et les CFF	0,0	120,0
Création de CFF Cargo SA	59,0	0,0
Entretien du matériel roulant	87,7	104,9
Opérations de dépollution	80,0	100,0
Frais de restructuration liés à l'entretien du matériel roulant	49,9	56,0
Provisions pour assurances	97,4	95,6
Assainissement du domaine de l'énergie	958,3	0,0
Autres provisions à long terme	369,1	376,3
 Provisions à long terme	 2 592,0	 1 502,8

Concernant les engagements de prévoyance RPC 16, le rapport financier relatif aux comptes du groupe fournit davantage de détails. Les provisions de 650 millions de CHF inscrites au bilan de la SA CFF concernent tout le groupe.

Toutes les personnes affiliées à la Caisse de pensions des CFF et parties à la retraite avant le 1^{er} janvier 1999 ont droit au même traitement que les personnes affiliées à la Caisse de pensions de la Confédération. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi sur le personnel de la Confédération, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} janvier 2001, la même réglementation vaut pour les personnes parties à la retraite entre le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} janvier 2001.

La Caisse de pensions des CFF ne compense le renchérissement que lorsque sa situation financière le permet. Etant donné qu'il existe toujours une insuffisance de couverture et que les provisions pour égalisation sont insuffisantes, c'est l'employeur qui prend en charge la compensation.

La constitution de provisions d'un montant de 639,4 millions de CHF tient compte de ce facteur. A cet effet, la Confédération a renoncé au remboursement de prêts à intérêt variable remboursables sous conditions, du montant de 657,2 millions de CHF (y compris TVA due). Durant l'exercice sous revue, la SA CFF a versé à la Caisse de pensions des CFF un montant de 309,9 millions de CHF pour les engagements accumulés. Les provisions destinées à compenser le renchérissement sur les rentes totalisent au 31 décembre 2001 329,5 millions de CHF, dont 88,9 millions de CHF arrivent à échéance en 2002 et ont donc été transférés aux provisions à court terme.

Etant donné que le projet de «joint-venture» entre les FS et les CFF n'a pas été mené dans l'ampleur prévue, les provisions constituées à cet effet ont été intégralement dissoutes. Des provisions de 59 millions de CHF ont été constituées dans le cadre de la transformation de l'unité Marchandises en une société autonome, CFF Cargo SA.

Les provisions pour l'entretien du matériel roulant permettent de couvrir le surcroît de charges occasionné par l'assainissement des véhicules lié à des dispositions légales (par exemple dans le cadre de la protection de l'environnement). Les opérations de dépollution ont été poursuivies durant l'exercice. Les charges découlant de ces opérations ont été comptabilisées au niveau des provisions à court terme. Un montant de 20 millions de CHF a été transféré des provisions à long terme aux provisions à court terme. Les autres provisions à long terme ont été constituées à partir de produits issus de la vente de droits portant sur la pose de câbles et de produits issus de transactions US-lease (124,2 millions de CHF). D'autre part, elles englobent des provisions destinées à financer le démontage d'infrastructures (29,1 millions de CHF) et d'autres provisions nécessaires à l'entreprise.

Les provisions pour l'assainissement du domaine de l'énergie, d'un montant de 958,3 millions de CHF, servent à réduire les prix de revient des centrales électriques (courant 16,7 Hz et 50 Hz), qui se situent au-dessus du niveau du marché.

24 Bénéfice résultant du bilan

Le bénéfice résultant du bilan se monte à 590,6 millions de CHF. Il se compose du bénéfice de l'exercice courant, soit 324,1 millions de CHF, et du bénéfice reporté de l'exercice précédent, soit 266,5 millions de CHF. Conformément à l'art. 64 de la loi sur les Chemins de fer fédéraux, il englobe une réserve.

25 Remarques d'ordre juridique

(dans la mesure où elles n'ont pas été mentionnées au préalable)

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
25.1 Cautionnements, obligations de garantie et constitutions de gages en faveur de tiers		
Cautionnements et garanties	127,4	129,0
Engagements résultant du capital-actions non libéré	147,3	150,3
Total	274,7	279,3

La SA CFF participe, en outre, à plusieurs société simples à responsabilité solidaire.

25.2 Valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles

Les valeurs d'assurance-incendie des immobilisations corporelles correspondent à la valeur de remplacement de ces immobilisations ou à leur valeur à l'état neuf.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
25.3 Dettes envers des institutions de prévoyance professionnelle		
Dettes à court terme	0,5	6,8
Dettes à long terme	0,0	3 156,8
Total	0,5	3 163,6

La diminution des dettes à long terme envers les institutions de prévoyance reflète le refinancement de la Caisse de pensions des CFF par la Confédération.

	31.12.2001 M CHF	31.12.2000 M CHF
25.4 Dettes hors bilan résultant de contrats de leasing		
Contrats de leasing informatique, matériel et logiciels	66,0	59,5
Total	66,0	59,5

La SA CFF a externalisé une grande part des prestations informatiques (centre de calcul/matériel/logiciels/maintenance et réparation) pour les confier à des tiers.

25.5 Principales participations

Nous renvoyons le lecteur à la liste des participations (page 34).

26 Evénements survenus après la clôture du bilan

Aucun.

27 Répartition

Contrairement à l'an dernier, la répartition est établie au niveau du groupe. Ceci est dû au fait que les comptes du groupe n'englobent plus le segment marchandises (devenu une société affiliée autonome: CFF Cargo SA). La répartition figure sous la remarque 32 des comptes du groupe.

Proposition d'utilisation du bénéfice.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice résultant du bilan 2001 comme suit:

	2001 M CHF	2000 M CHF
Bénéfice de l'exercice	324,1	146,2
Bénéfice reporté	266,5	120,3
Bénéfice disponible résultant du bilan	590,6	266,5
Report à compte nouveau	590,6	266,5

Conformément à l'art. 64 de la loi sur les Chemins de fer fédéraux, le bénéfice résultant du bilan englobe une réserve. Cette réserve n'est pas à la disposition de l'Assemblée générale.

Rapport de l'organe de révision.

Au Conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux suisses CFF, Berne.

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de financement et annexe) des Chemins de fer fédéraux suisses CFF pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2001.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les «Swiss GAAP RPC» et sont, ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan, conformes à la loi suisse et aux statuts avec la restriction suivante:

Une expertise externe a déterminé pour les CFF la nécessité de réaliser une provision de 393 millions de CHF en date du 1^{er} janvier 1999 pour les atteintes à l'environnement. Au vu des grandes incertitudes régnant quant à la détermination de cette provision, il a été convenu avec la Confédération de ne pas créer de provision intégrale dans le bilan d'ouverture, mais d'enregistrer une provision de 110 millions de CHF pour les frais d'assainissement occasionnés de 1999 à 2002. A partir de 2003, d'autres coûts seront pris en charge par la Confédération dans le cadre de la convention sur les prestations.

En dépit de la restriction susmentionnée, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, étant donné que la Confédération supporte les répercussions financières de la provision faisant défaut.

De plus, nous voulons porter votre attention sur la lettre du 22 mars 2002 dans laquelle l'Office fédéral des transports (OFT), en tant qu'autorité de surveillance au sens de l'article 70 de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF), a approuvé les comptes annuels 2001 avec la restriction suivante: «La comptabilité analytique (compte des coûts d'exploitation et compte des prestations) selon l'article 12 ss de l'ordonnance sur la comptabilité (ORCO) pour le trafic régional pour les exercices 1999 - 2001 n'a pas encore été établie. De ce calcul va dépendre la distribution définitive du bénéfice ainsi que la création de réserves selon l'article 64 LCdF.» Les résultats de l'exercice du compte d'infrastructure pour les années 1999 - 2001 sont à présenter dans les réserves pour pertes futures, selon l'art. 64 LCdF et l'art. 15 al. 2 de la convention de prestations.

Berne, le 22 mars 2002

Ernst & Young SA

Bruno Chiomento

Certified Public Accountant (responsable du mandat)

Rudolf Mahnig

Expert-comptable diplômé

Chemins de fer fédéraux suisses CFF
Communication
Hochschulstrasse 6
CH-3000 Berne 65
Téléphone 0512 20 4111
www.cff.ch
railinfo@cff.ch

